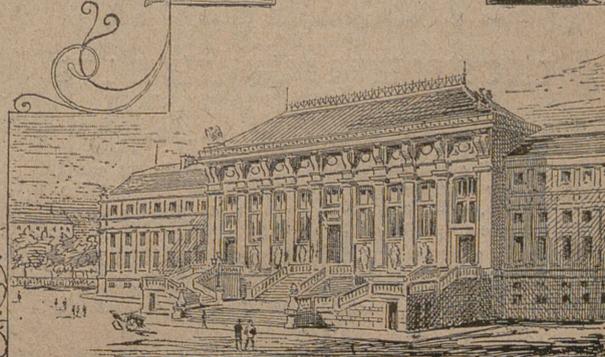
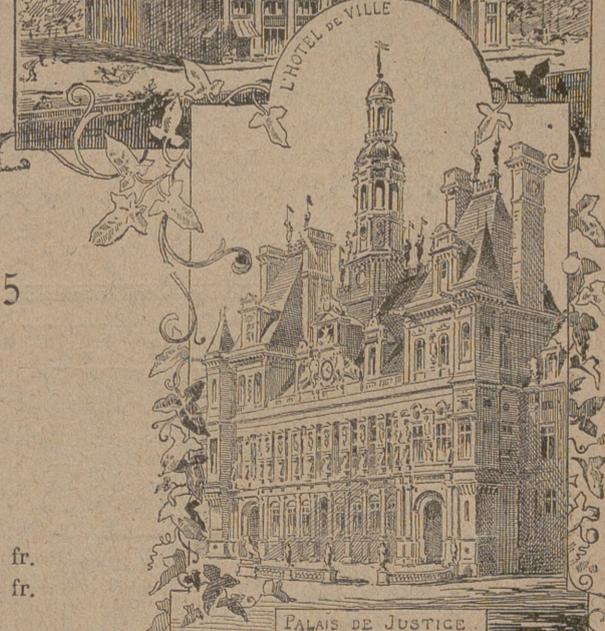
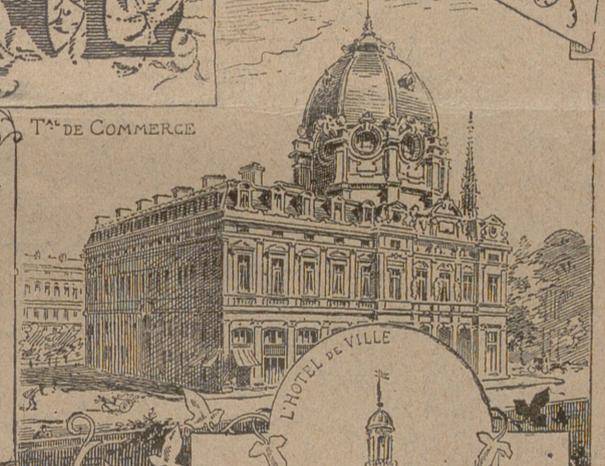
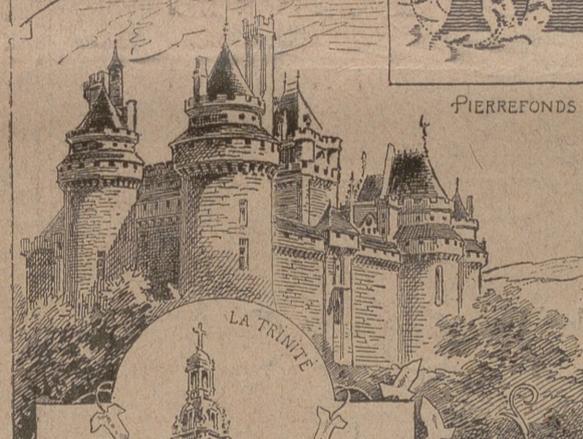


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 35

Samedi 7 Juin 1890

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.
Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^{IE}, ÉDITEURS
47, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.

Les abonnements partent du 1^{er} octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599

R. 5779



LA CONSTRUCTION MODERNE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent: 54, Avenue de Clichy, PARIS

FLUATATION

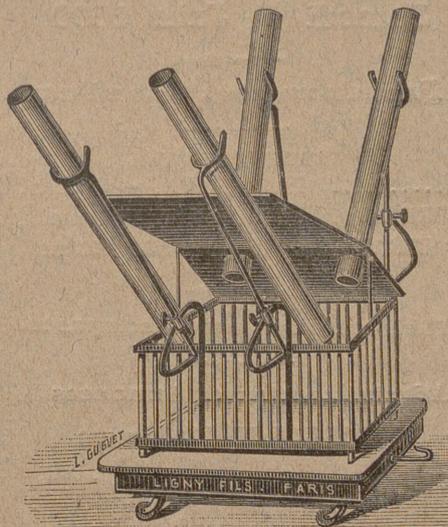
POUR LE

DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CA CAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{LE} DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R
52, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen
d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts
courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes
et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour
de l'humidité.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 19 JUIN —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'une station suburbaine du service des enfants assistés à Châtillon (9 lots). 304,463 fr. 99

— 21 JUIN —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des urinoirs en ardoise de 1890 à 1891..... 24,000 fr. »

— 27 JUIN —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A PARIS. — Réfection des couvertures et zingueries des gares d'Aigrefeuille et de la Rochelle..... 30,318 fr. 80

— 27 JUIN —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A PARIS. — 150,000 coussinets en fonte à grande semelle (3 lots).

DÉPARTEMENTS

— 12 JUIN —
SOUS-PREFECTURE DE DOLE (Jura). — Construction d'un pont métallique et rectification d'un chemin (2 lots)..... 24,500 fr. »

— 14 JUIN —
MAIRIE DE MONTGUYON (Charente-Inférieure). — Construction de caniveaux pavés..... 2,962 fr. »

— 14 JUIN —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Travaux de charpente et couverture (2 lots)..... 10,650 fr. »

— 14 JUIN —
SOUS-PREFECTURE DE GRAY (Haute-Saône). — Travaux communaux (6 lots)..... 59,256 fr. 86

— 14 JUIN —
MAIRIE DE DIJON (Côte-d'Or). — Construction d'aqueducs d'égout..... 35,000 fr. »

— 14 JUIN —
MAIRIE DE STEENVOORDE (Nord). — Construction d'une flèche en maçonnerie..... 30,891 fr. 80

— 15 JUIN —
MAIRIE DE BELLIGNAT (Ain). — Travaux à l'école des garçons..... 5,203 fr. 66

— 15 JUIN —
MAIRIE DE LEBIEZ (Pas-de-Calais). — Construction d'une classe, préaux couverts, etc..... 41,130 fr. 60

— 15 JUIN —
MAIRIE DE VERRON (Sarthe). — Appropriation d'une école et d'un presbytère..... 7,400 fr. »

— 15 JUIN —
MAIRIE DE DOMERAT (Allier). — Construction d'un presbytère..... 12,528 fr. 57

— 15 JUIN —
MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE FOUGERES (Lot-et-Garonne). — Reconstruction de l'église..... 45,500 fr. »

— 15 JUIN —
MAIRIE LÉUILLY (Somme). — Pont métallique sur la Selle et aqueduc en maçonnerie..... 21,000 fr. »

— 15 JUIN —
MAIRIE DE VASSOGNE (Aisne). — Construction d'école mixte et mairie. 43,559 fr. 98

— 16 JUIN —
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE. — Restauration de l'appartement du 2^e étage au tribunal de commerce 9,223 fr. 80

— 16 JUIN —
MAIRIE DE BOHAIN (Aisne). — Construction d'une école primaire... 27,308 fr. 52

— 17 JUIN —
PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE. — Serurerie et peinture aux ponts de Chatou et du Pecq (2 l.)..... 24,000 fr. »

— 17 JUIN —
MAIRIE DE DIJON (Côte-d'Or). — Ouverture de la rue Guillaume-Tell... 23,000 fr. »

— 17 JUIN —
MAIRIE DE LORIENT (Morbihan). — Génie. Réorganisation des batteries de Gâvre..... 60,000 fr. »

— 18 JUIN —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFERIEURE. — Aménagement de terre-pleins du bassin de la Pallice..... 716,000 fr. »

— 18 JUIN —
SOUS-PREFECTURE DE MONTMORILLON (Vienne). — Appropriation et construction d'école à Mortbemer..... 8,443 fr. 73

— 18 JUIN —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction d'un égout..... 9,500 fr. »

— 19 JUIN —
MAIRIE DE TOUL (Meurthe-et-Moselle). — Génie. — Pont métallique sur le bras de décharge de la Moselle à Chaude-ney..... 35,000 fr. »

— 20 JUIN —
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE. — Travaux divers (2 lots)..... 17,000 fr. »

— 20 JUIN —
PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE. — Etablissement d'un garde-corps en fer le long du quai de la Trachère..... 2,200 fr. »

— 21 JUIN —
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE. — Travaux divers à la caserne de gendarmerie de Redon..... 1,721 fr. »

— 21 JUIN —
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE. — Travaux à l'école pratique d'agriculture des Trois-Croix..... 38,371 fr. 70

— 21 JUIN —
MAIRIE D'ASNIERES (Seine). — Prolongement de l'égout de la rue de Nanterre..... 7,000 fr. »

— 21 JUIN —
MAIRIE DE SOISSONS (Aisne). — Dérivation du ru de Crouy et construction d'égouts à Saint-Waast..... 70,000 fr. »

— 21 JUIN —
MAIRIE DE TARBES (Hautes-Pyrénées). — Construction de trottoirs.

— 21 JUIN —
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE. — Bâtiment à l'asile d'aliénés de Rennes (9 lots)..... 195,773 fr. 93

— 21 JUIN —
SOUS-PREFECTURE DE TONNERRE (Yonne). — Construction d'école mixte à Bernouil..... 14,006 fr. 56

— 22 JUIN —
MAIRIE DE BOURG-DE-PEAGE (Drôme). — Etablissement d'une canalisation d'eau..... 14,510 fr. 57

— 22 JUIN —
MAIRIE DE MEUSNES (Loire-et-Cher). — Appropriation au presbytère..... 6,152 fr. »

— 22 JUIN —
MAIRIE DE SAINT-SERNIN-LES-MAILHAC (Tarn). — Construction d'un ponceau..... 2,700 fr. »

— 22 JUIN —
MAIRIE DE MAINTENON (Eure-et-Loir). — Constructions de lavoirs.

— 23 JUIN —
MAIRIE D'AJACCIO (Corse). — Génie. — Batterie sur la position de Porticcio..... 160,000 fr. »

— 23 JUIN —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Constructions de kiosques en fers pour les concerts..... 24,000 fr. »

— 24 JUIN —
MAIRIE D'OLORON - SAINTE - MARIE (Basses-Pyrénées). — Construction d'une école..... 29,000 fr. »

— 24 JUIN —
CHEMINS DE FER DU MIDI A BORDEAUX. — Construction du bâtiment des voyageurs de la gare définitive de Bordeaux-Saint-Jean (2^e lot)..... 2,000,000 fr. »

— 25 JUIN —
MAIRIE DU PELLERIN (Loire-Inférieure). — Construction d'un marché couvert..... 13,780 fr. »

— 25 JUIN —
PREFECTURE DU RHONE. — Reconstruction du flotteur du guidau du pont au Change à Lyon..... 19,000 fr. »

— 25 JUIN —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFERIEURE. — Grosses réparations au port de Maubert..... 16,000 fr. »

— 26 JUIN —
MAIRIE D'AMEUR-EL-AIN (Algérie). — Trottoirs et caniveaux pavés..... 9,500 fr. »

— 26 JUIN —
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Amélioration du canal de Bourgogne..... 80,000 fr. »

— 27 JUIN —
PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE. — Amélioration du canal du Centre (2 lots)..... 175,000 fr. »

— 27 JUIN —
HOSPICES DE CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). — Construction d'un pavillon d'accouchement (7 lots)..... 144,897 fr. 17

— 28 JUIN —
HOSPICE D'ORLEANS (Loiret). — Agrandissement et installation de bains du quartier des aliénés (8 lots)..... 35,408 fr. 99

— 28 JUIN —
PREFECTURE DE LA NIEVRE. — Reconstruction d'un aqueduc voûté. 41,500 fr. »

— 30 JUIN —
MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes-du-Nord). — Construction d'un abattoir (6 lots)..... 160,000 fr. »

— 1^{er} JUILLET —
MAIRIE DE PUCEUL (Loire-Inférieure). — Réparation à l'école des garçons de la Chevallerie..... 5,618 fr. »

— 6 JUILLET —
MAIRIE DE PEREUIL (Charente-Inférieure). — Parachèvement de la maison d'école..... 3,425 fr. 08

— 16 JUILLET —
PORT DE BREST (Finistère). — Concours pour la construction de 2 passerelles métalliques.....

— PROCHAINEMENT —
PREFECTURE DU RHONE. — Transformation des prisons de Lyon... 498,807 fr. 34

— PROCHAINEMENT —
MAIRIE DE BREST (Finistère). — Construction d'une halle couverte à Recouvrance.....

— PROCHAINEMENT —
PORT DE CHERBOURG (Manche). — Appropriation de l'avant-port Chantereyne, construction d'un magasin à fulmi coton et dragage de l'avant-port militaire, environ. 400,000 fr. »

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications.

PRIX MODÉRÉS.

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C^{ie}, Éditeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

VIENT DE PARAITRE :

TRÉSORS DES ÉGLISES

ET

OBJETS D'ART FRANÇAIS

APPARTENANT AUX MUSÉES

EXPOSÉS EN 1889 AU PALAIS DU TROCADÉRO

GENT VINGT PLANCHES PUBLIÉES PAR MIEUSEMENT

Avec préface par M. A. Darcel

3 volumes in-4. — Exemplaire livré en carton. 180 fr.

Un grand succès de curiosité et d'admiration fut obtenu l'an dernier par l'*Exposition rétrospective de l'Art français*, organisée au Trocadéro. Un choix savant, méthodique, et la variété vraiment merveilleuse des chefs-d'œuvre exposés appartenant aux belles époques de notre art national — depuis le XII^e siècle jusqu'à la fin du siècle dernier; — l'enseignement précieux, l'inépuisable mine, la vivifiante source d'inspiration, d'étude et de comparaison qu'offrait, aux artistes, aux savants, aux amateurs et aux collectionneurs, ce rapprochement d'œuvres dues à des écoles successives ou simultanées, ce parallèle et cette chronologie visible du génie français : c'était autant de motifs qui justifiaient les regrets de tous les connaisseurs touchant la dispersion d'une collection aussi admirable que forcément passagère.

Seul le *Catalogue officiel* restait comme trace de cette solennité artistique.

Ne fallait-il pas essayer de garder un souvenir graphique, absolument exact et, ainsi, fructueux pour tous, d'une si radieuse vision, d'une si profonde « leçon de choses? »

C'est justement ce que nous avons réalisé avec la rapidité et l'exactitude des moyens de reproduction moderne : le recueil que nous publions est le choix judicieux opéré, à travers les éléments d'une sélection déjà sévère, des spécimens typiques, des principaux objets mobiliers pouvant donner une idée complète de l'exposition passée, un ensemble résumé des diverses manifestations de l'art décoratif en France durant la période précitée. Les divers genres auxquels s'applique cet art se trouvent ainsi représentés par des chefs d'œuvre, suivant les ressources de la matière mise en œuvre. — Menuiserie, sculpture, ferronnerie, orfèvrerie, bijouterie, émaux, tapisseries, broderies, étoffes, céramique, ivoire, etc., etc.

N'est-ce point là le vrai monument commémoratif digne de perpétuer et de développer les effets de cette belle exposition? et cela sous le rapport de la critique et de l'enseignement, des traditions à renouer et de l'avenir à préparer?

NOUVEAU SYSTEME

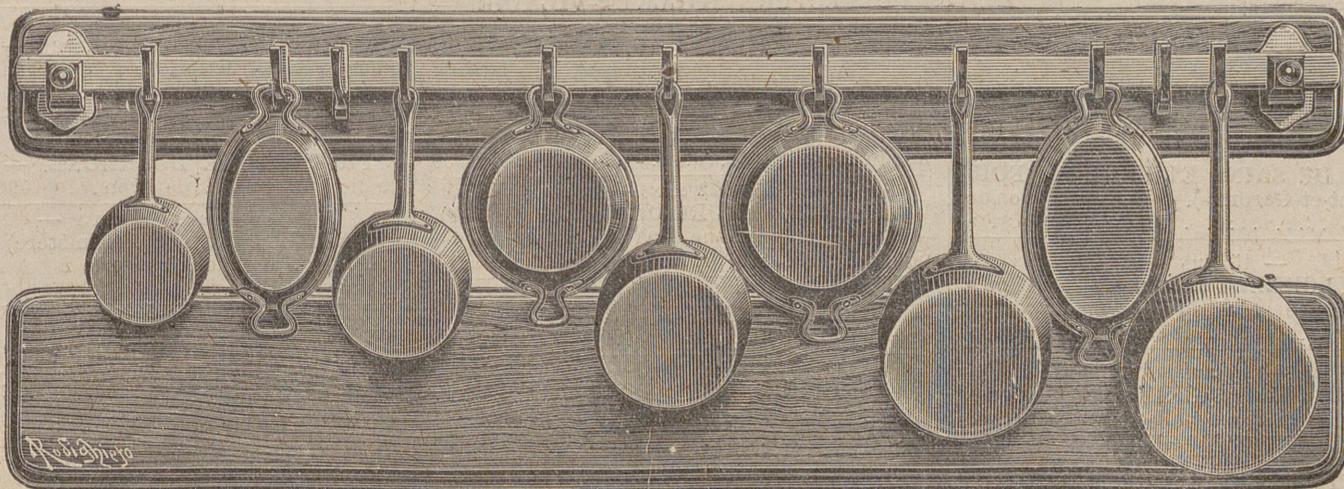
POUR SUSPENDRE LES USTENSILES DE CUISINES

Ce nouveau système d'une grande simplicité, qui se compose d'une *Tringle* fixée sur des *Supports* et sur laquelle coulisent des *Crochets* mobiles que l'on peut distancer à volonté et suivant les besoins, offre l'avantage de supprimer l'emploi des clous, lesquels, indépendamment de la difficulté plus ou moins grande qu'ils présentent, en général, pour les poser solidement et proprement, et de l'incommodité qu'ils offrent toutes les fois que l'on désire modifier l'emplacement des ustensiles, ont encore le désavantage de laisser des traces de dégradations assez difficiles à faire disparaître.

Avec ce nouveau mode d'installation on peut augmenter le nombre des objets à suspendre sans aucun inconvénient.

Cet article se recommande tout spécialement pour l'installation des cuisines par la solidité, la commodité et l'aspect décoratif qu'il présente. La pose et l'entretien ne sont d'aucune difficulté.

SPÉCIMEN D'UNE INSTALLATION



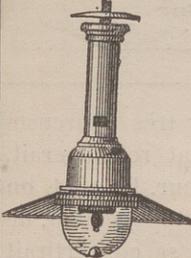
Envoi du tarif sur demande.

TÉLÉPHONE

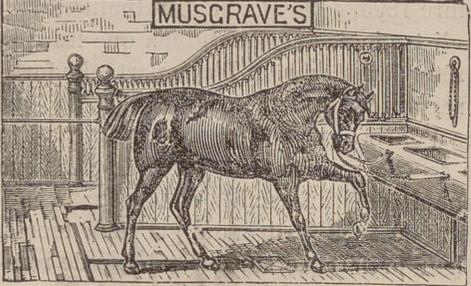
Ce système s'applique également avec avantages pour les *Porte-Manteaux*, *Vitrines*, *Étalages*, *Galeries de tableaux*, *Expositions*, etc., et en général, pour tous les objets susceptibles de se suspendre.

MICHEL & DUHAMEL, 42, rue Servan, (Près la rue du Chemin-Vert) **PARIS.**

MOSAÏQUES
 Maison fondée en 1852
 La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements. pour le nouvel Opéra
 DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAÏQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
 en marbre pour pavements
 MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ. MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889
 Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA * maître mosaïste breveté
 47, rue Cardinet, PARIS

E. ET P. SÉE
 LILLE
 NOUVELLES LAMPES
 à gaz double
 récupération

 70 0/0 D'ÉCONOMIE
 4.000 APPLICATIONS
 CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉTUVES, SECHOIRS, ETC., PAR LES TUYAUX A AILETTES
 SYSTÈME SÉE, BREVETES S. G. D. G.

FRANÇOIS COIGNET & C^{IE}
 PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^E S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres
MOSAÏQUES COIGNET B^S S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
 MOSAÏQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 SELLERIES. — VACHERIES ETC.
 Maison MUSGRAVE & C^o, limited
 PARIS, LONDRES et BELFAST

 Médailles d'or et d'argent à Expositions internationales.
 MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
 CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^Q QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
 DÉPÔT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

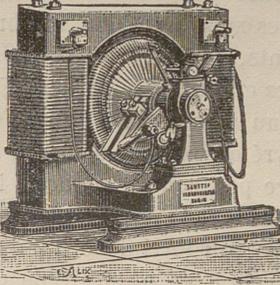
MIROITERIE. VITRERIE
P. KÄPPELIN, Succ^r de CH. BUQUET
 15, rue de Buci, 15. — Paris
 Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises
 Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles.
 — Ornementation — Gravure. — Dorure. — Vitraux. — Verres de toutes espèces. — Verres gravés et décorés.
 Entreprise à forfait de grands travaux de Mirotierie et de Vitrerie pour Bâtimens, Magasins, Châteaux, Villas.
 Exposition univ. Paris. 1889. Médaille d'argent

PAUL CHALET
 60, rue Dombasle, 60
 USINE A VAPEUR
CHARPENTES BOIS ET FER
 ENTREPRENEUR
 DE LA
 Ville de Paris, de l'Etat
 Assistance publique.

SEBRUBERIE ET MENUISERIE
 Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.
 Rampes en fer, brev. s. g. d. g.
HANGARS ÉCONOMIQUES
 TÉLÉPHONE

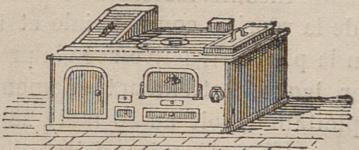
ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIES
 LAVOIRS et BAINS
 CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE
PIET & C^{IE}
 INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS
 Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C^o
 Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.
 BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
 33, rue Chabrol, 33. — Paris.

ROUE A LAVER
 PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
 DE TOUTS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
 DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
 LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
 Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^o
 26, avenue de Suffren, Paris
 EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
 DES ATELIERS DES CHANTIERS
 MAGASINS TRAVAUX PUBLICS
 Installations INDUSTRIELLES Installations PROVISOIRES
DYNAMOS COMPOUND
 Réglant automatiquement leur débit.
 TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS
MOTEURS A VAPEUR PILON
 à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.

 Moteurs électriques Percuteurs électriques Transmission de force par l'électricité

C^o DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY
 Siège social : 9, rue Ste-Cécile, PARIS.
 FONDATION : Octobre 1865.

 GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
 VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
 DALLES PAVÉS ET MOULAGES

INSTALLATION DE CUISINES
 FOURNEAUX — ROTISSERIES
 LAVERIES
 Maisons et Châteaux
 Hôtels et Restaurants
 Hospices. — Collèges

DELAROCHE AINÉ
 22, Rue Bertrand, 22
 PARIS
 Envoi Franco de Catalogues.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **Les deux salons de 1890.** — La peinture décorative aux Champs-Élysées.

Hôtel-de-Ville de Valence. — Projets primés.

Villa à Choisy-au-Bac, (Oise).

Consultations juridiques.

Groupe scolaire, à Aubervilliers (Seine).

Construction des hôpitaux et des hospices. — Salles de malades.

Salon de 1890. — Récompenses de la section d'architecture.

Correspondance.

Concours. — Nouvelles.

DESSINS — **Frontispice.**

Hotel de Ville de Valence. — Projet de M. François Roux, de Lyon (3^e prix). — Projet de M. X., (Volens-Nolens), 4^e prix.

Villa à Choisy-au-Bac. — Vue perspective.

Consultations juridiques. — Deux croquis.

Groupe scolaire à Aubervilliers. — Plan du rez-de-chaussée. — Plan du 1^{er} étage.

Hôpitaux et Hospices. — 5 croquis.

PLANCHES HORS TEXTE :

Planches 74 et 75. — **Villa à Choisy-au-Bac.**

BIBLIOGRAPHIE

Recueil des Œuvres de G.-M. Oppenord, premier architecte de Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume de France.

Contenant deux mille motifs avec fragments de Consoles, Agrafes, Cartels, Trophées, Portes, Autels, Chandeliers, Lutrins, Girandoles, Tombeaux, Fontaines, Cheminées, Lambris de menuiserie, Sculptures sur pierre, sur marbre ou sur bois, Décorations d'appartements, Obélisques, Grilles, Fragments d'architecture pour intérieurs et jardins, Mobiliers d'églises, etc.

Un beau volume in-4^e Jésus, composé de 120 planches. Exemplaire livré en carton : 60 francs.

Ce livre peu connu, la rareté insigne des planches qui le composent en étant la cause, est un des plus riches en documents de tous genres sur l'Art décoratif du XVIII^e siècle; et renferme tout ce que ce siècle a vu produire de plus simple, de plus élégant et de plus majestueux.

ÉCONOMIE ET FINANCE

Ayant groupé précédemment les données et statistiques essentielles relatives au premier tiers de l'année, nous n'avons guère à glaner avant la publication des documents de mai, recettes du Trésor, commerce, recettes des chemins de fer, etc. Tout au plus sait-on que la situation économique, un instant troublée par les grèves de la première quinzaine de mai, n'a pas souffert dans son ensemble. Les avis des centres de grande fabrication sont redevenus satisfaisants. D'autre part, dans le domaine agricole, les apparences fortifient de semaine en semaine, nonobstant quelques désordres climatiques locaux, l'espérance de bonnes récoltes; et c'est à peine si l'état de la vigne, toujours souffrante, met quelque ombre au tableau.

A défaut de faits économiques de la dernière heure, si l'on peut ainsi parler, il en est quelques-uns qui méritent d'être consignés dans ces chroniques. C'est d'abord l'importance croissante de la circulation marchande sur les canaux et rivières canalisées pendant le premier trimestre des deux années 1889 et 1890. Selon un état officiel elle s'établit en progrès de 15 % au profit de l'année courante. Incontestablement ce résultat affirme à son tour l'intensité de la reprise commerciale et industrielle; il concorde de la façon la plus instructive avec la progression du trafic des chemins de fer, laquelle atteint actuellement (à la fin de la 20^e semaine d'exploitation, soit au 20 mai), 22 millions et se compose, dans une proportion d'environ 85 %, d'excédents du chef de la petite vitesse, c'est-à-dire de marchandises.

Les métallistes discutent toujours sur les chances diverses de l'adoption du « silver bill » aux Etats-Unis. Si la loi passe, on estime qu'il en résultera, là bas, une recrudescence d'affaires, et ici, en France, une reprise des relations avec notre ancienne clientèle yankee. D'autre part cette éventualité, qui comble d'aise

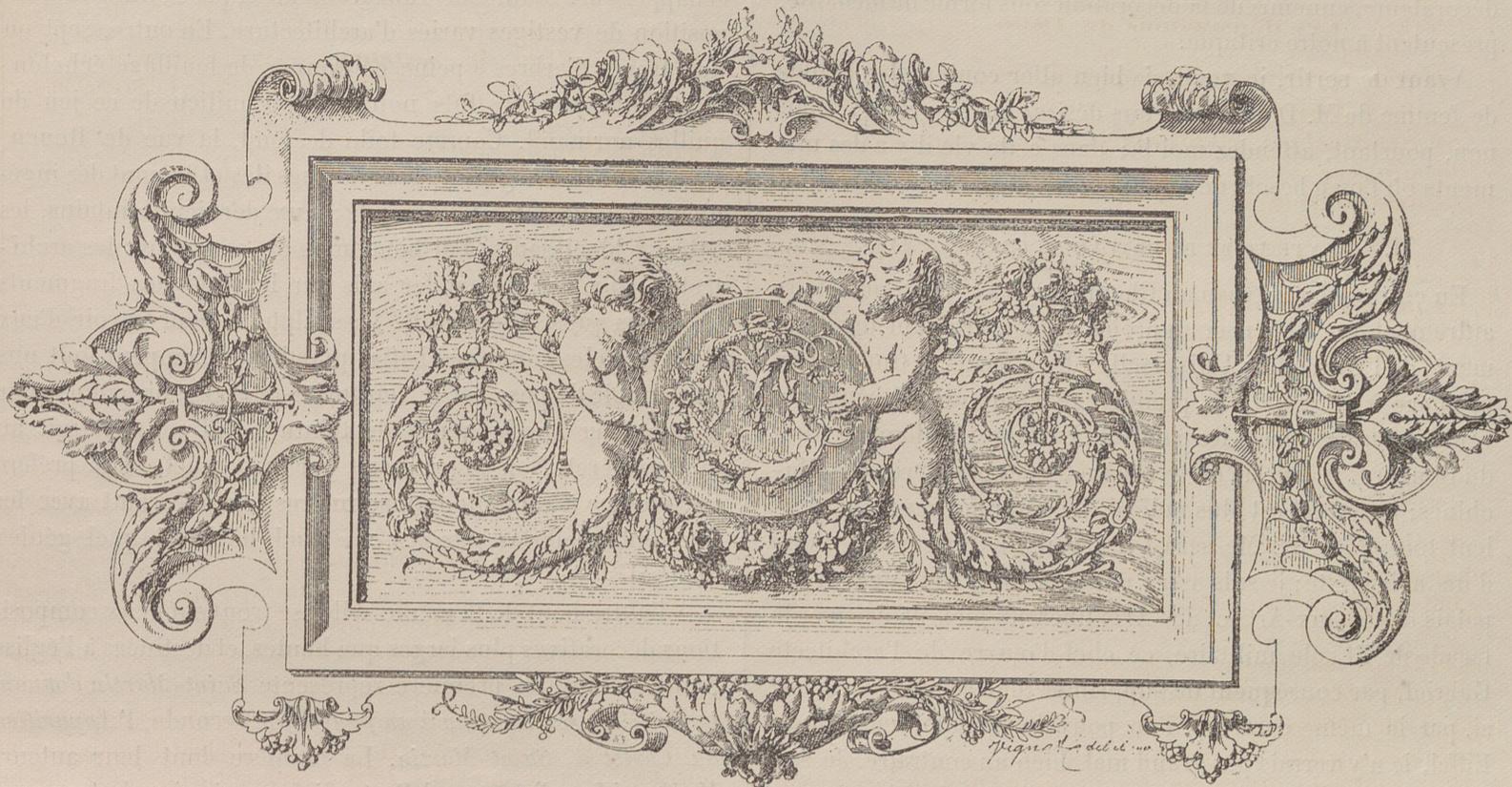
les bimétallistes, ne saurait manquer de retentir très heureusement à la Banque de France, dont l'encaisse argent retrouverait, *ipso facto*, une grosse partie de son ancienne valeur. En effet, on pressent que l'Allemagne, longtemps hostile au double étalon, ne tarderait pas à suivre l'exemple des Etats-Unis et se convertirait au système français. D'où une simplification du problème métallique international créé depuis une quinzaine d'années par le succès d'une doctrine exclusive auprès de plusieurs gouvernements.

En attendant les caves de la Banque se remplissent d'or : 1,315 millions au 5 juin. Allons-nous revoir les 1,335 millions que l'affluence des visiteurs à l'Exposition avait amassés l'an dernier dans les caves de la Banque? Est-ce sur le métal jaune que les métallistes vont diriger désormais leurs critiques? Qui sait? Ce retour d'opinion ne nous étonnerait pas autrement; des précédents autorisent, en tous cas, la supposition.

La rente française a franchi le cours de 91 francs avec la même facilité qu'elle avait fait du cours de 90. Elle s'est même un instant rapprochée de 92; et, d'ailleurs, personne ne se hasarde plus à lui contester la faculté de progresser bien au delà. La spéculation à la baisse, qui vendait pour vendre, d'échelon en échelon, aveuglément, a ouvert tardivement les yeux. Menacée d'écrasement par l'énormité, par l'obstination de l'épargne populaire, elle a capitulé et disparu. Elle comptait sur une émission de rentes *in extremis*; mais l'opération de finances qui se prépare au Trésor revient, en somme, à une simple opération de commission qui, vraisemblablement, ne se répercutera pas, si peu que ce soit, sur le marché. Enfin, sauf le cas de guerre, rien ne s'oppose plus désormais à ce que notre crédit s'établisse au niveau des fonds européens parvenus au pair, — quelques-uns, même, au delà. Cette vérité que les fonds français, assurés de la paix et appuyés sur une situation économique éclatante, devaient à leur tour acquérir les caractères des grands consolidés le jour où la clôture du grand livre serait imminente, cette vérité, longtemps taxée de chimère, d'utopie, niée et combattue de toutes parts, s'installe triomphalement dans les esprits et dans la réalité.

Un dernier mot : la hausse du 3 % aux environs du pair, à 95 ou 96 francs, pousse nécessairement et infailliblement devant lui le 3 % amortissable. Dès lors, la conversion du 4 1/2 % 1883, à sa date légale, soit en septembre 1893, devient une éventualité infaillible sur laquelle les capitalistes intéressés aussi bien que les spéculateurs feront bien d'arrêter leurs esprits. D'une part, elle fortifiera nos budgets d'une ressource qui, selon les conditions que l'État sera alors en mesure d'offrir aux porteurs de 4 1/2 % variera de 60 à 70 millions. Et de ce chef encore tout espoir de créations ultérieures de rente s'évanouit définitivement. Voilà pour la spéculation. Quant aux porteurs de 4 1/2 %, ils n'ont guère de temps, semble-t-il, pour arrêter leur préférence sur des valeurs de remplacement; et le petit nombre de celles qui réunissent des caractères authentiques de sécurité et de rendement satisfaisant ne leur laissent guère de choix.

E. J.



Composition de M. Vignat, architecte.

LES DEUX SALONS DE 1890

I. — LA PEINTURE DÉCORATIVE AUX CHAMPS-ÉLYSÉES (Suite.)

Si les concours n'ont pas tous les avantages qu'on veut leur attribuer, ils ont du moins celui d'alimenter, annuellement, le Salon, de grandes toiles décoratives que pas un peintre au monde n'aurait eu l'idée de broser. Le très louable désir de décrocher la timbale en a fait monter plus d'un à l'échelle, qui se serait contenté de s'asseoir tranquillement devant son chevalet, pour couvrir un panneau de petit format. L'artiste ayant obtenu le premier prix vient, triomphateur glorieux, étaler son œuvre aux yeux du public; son concurrent, moins heureux, semble au contraire en appeler à ce même public du jugement rendu, et lui demander de se prononcer en second ressort.

M. René Gilbert se trouve dans ce dernier cas, avec la composition qu'il a broyée pour la décoration du cabinet du préfet de la Seine, à l'Hôtel-de-Ville. Sans vouloir critiquer la décision du jury qui a préféré la peinture de M. Binet, je crois pouvoir affirmer que l'œuvre de M. René Gilbert mérite toute notre attention et nos plus vifs éloges; très épris de modernité, cet artiste excelle dans la représentation des scènes de la vie réelle, il sait leur donner un air de grandeur aussi respectable que les faits et gestes des héros à casque. Dans *le départ du ballon l'Armand Barbès sur la place Saint-Pierre à Montmartre*, il a concentré tout l'intérêt sur trois personnages du premier plan, un ouvrier, une femme du peuple et un soldat de l'artillerie de marine; l'attention avec laquelle ils considèrent l'aérostat qui s'enlève est communicative, à leur pensée s'unit la nôtre; ce ne sont pas là des figurants posant pour le torse, mais des acteurs faisant revivre les émotions de notre âme. Puis le regard plonge dans

les profondeurs de cette place Saint-Pierre, où se pressent, anxieux, les groupes populaires; puis il voyage vers les grisâtres horizons de la ville assiégée. Le tableau de M. René Gilbert mériterait de décorer la nouvelle mairie de Montmartre.

Les fanatiques de l'histoire du vieux Paris s'arrêteront tous, pour scruter dans ses détails l'intéressante *Vue de Paris en 1583, prise du vieux Louvre*, animée par la procession de la Ligue. L'auteur, M. Hoffbauer, est le savant bien connu, l'artiste consciencieux qui a fait revivre la grande ville, dans le bel ouvrage de *Paris à travers les âges* et dans le Panorama du carré Marigny. — Quant aux archéologues ils n'auront qu'à battre des mains devant *la Course de chars romains*, par M. Checa. Quel entrain, quelle fougue, quel mouvement!!! C'est superbe; hardi-là! M. Checa, vous touchez le but.

Au point de vue décoratif, je ne dois pas négliger de signaler le très original et très étincelant tableau de M. Maignan, *la Naissance de la perle*, tableau de féerie, dans la description duquel on pourrait accumuler les phrases les plus chatoyantes et les plus voluptueusement décadentes. Gardons-nous du lyrisme, et contentons-nous de jeter, sur cette apothéose, les fleurs de MM. Quost, Bourgogne, Thomas, Jeannin.....

Je pourrais continuer notre promenade, en m'arrêtant avec vous, devant plus d'un tableau empreint d'un sentiment décoratif; *le Rêve d'été* de M. Franc-Lamy, la jolie *Fleur d'automne* de M. Toudouze, *le blessé* de M. Pierre Lagarde sont du nombre. Cependant le Champ-de-Mars nous réclame; au lieu d'examiner tout de suite le jardin de la Sculpture, il me semble logique de traverser la Seine, pour voir ce que les

décorateurs, ennemis de la décoration sous forme de médaille, présentent à notre critique.

Avant de sortir, je voudrais bien aller contempler l'étude de femme de M. Doucet; si vous désirez me suivre?... Mais non, pourtant, attendez-moi là; dans cette vie il y a des moments où l'on a besoin de regarder seul, avec recueillement...

II. — LA PEINTURE DÉCORATIVE AU CHAMP-DE-MARS.

En entrant de nouveau au Champ-de-Mars, je ne puis faire autrement que de penser au projet de conservation des bâtiments de l'Exposition Universelle; deux partis se trouvent en présence à ce sujet, le premier se compose de ceux qui veulent garder intacts les palais de Formigé, le dôme central de Bouvard, la galerie de trente mètres et la galerie des Machines; le second est plus radical, il comprend ceux qui veulent tout démolir. Me sera-t-il permis, à l'occasion, d'être d'un avis mixte; je suis assez partisan de laisser debout les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux mais de dégager la façade de l'École militaire, ce chef-d'œuvre de l'architecte Gabriel, par conséquent de supprimer tout ce qui la cache; si, par la même occasion, l'on pouvait déboulonner la tour Eiffel, je n'y verrais pas grand mal, bien au contraire. Je sais quelle est l'inutilité de ce dernier vœu et ne le formule que pour ma satisfaction personnelle. Pour ce qui est du palais des Beaux-Arts et de son vis-à-vis, ils auraient certainement besoin d'être remaniés dans leur distribution intérieure, d'être complétés dans certaines parties de leurs façades, où s'accusent par trop les hâtives décisions d'une construction menée en charrette.

Dans le premier de ces deux palais, les dissidents ont trouvé un asile grandiose pour leurs œuvres; Meissonier y trône en souverain barbu et timoré, confiant à une garde d'honneur, composée d'un *sergo*, les jours menacés de son tableau d'*Octobre 1806*; il faut tout prévoir à notre époque: si, par hasard, le terrible anarchiste Bouguereau avait armé de stylets une cohorte de sicaires chargés de lacérer cette toile! — Celui qui se montre le plus satisfait de la nouvelle installation est encore Puvis de Chavannes; son panneau destiné à l'escalier du musée de Rouen s'étale sur le fond d'une longue galerie de soixante-quinze mètres, dont il clôt la perspective en la prolongeant; à soixante-quinze mètres ses thuriféraires font de grands bras et s'écrient: « Quel homme! quel génie! quel artiste! » à cinquante mètres, ils s'agenouillent et marmonnent leur oraison jaculatoire; à vingt-cinq mètres, ils s'abîment le front dans la poussière. En critique endurci, je m'avance, sans émotion, vers ce fade panorama à la céruse, et je lis, avec un calme parfait, l'inscription latine: *Inter artes et naturam*. Puvis voudrait-il nous dire qu'il est le Boisjoli de la peinture décorative, et qu'il ne sait s'il doit opter pour les arts ou la nature? évidemment non, il aime mieux faire une salade des deux; en cherchant un peu, l'on voit que cette phrase s'adresse à un groupe de quatre jeunes rapins occupant la droite de la composition, et vêtus, suivant les modes actuelles (un premier pas vers la modernité!), l'un d'eux a même arboré, pour la circonstance, un horrible béret bleu de peintre en bâtiments; l'attention de ce quatuor silencieux est éveillée par la déambulation spectrale de blanches silhouettes

échappées des fouilles de Tanagra, et aussi par l'étrange superposition de vestiges variés d'architecture. En outre, sept ou huit troncs d'arbres à peine couronnés de feuillage échelonnent leurs maigres fûts noirâtres au milieu de ce jeu de quilles normand. Comme toile de fond, la vue de Rouen, avec le ruban d'argent de la Seine, ses îles et le pont des ingénieurs Le Masson et Lamandé; aux derniers lointains, les coteaux bleuissants. J'ai bien envie de convoquer les architectes pour leur demander avis sur le style des fragments d'édifices qui se trouvent là, les sculpteurs pour savoir d'eux si les modèles sont ainsi bâtis, quand ils se campent tout nus sur la table de pose, et le teinturier-dégraiseur, enfin, pour le consulter sur le genre de teinture qui conviendrait au fameux béret. Non ce jeu serait par trop cruel, et je préfère me reculer à soixante-quinze mètres, en m'écriant avec les plus enthousiastes *puvistes*: « Quel homme! quel génie! quel artiste! »

A l'autre bout de la même salle, se trouvent deux compositions décoratives plus larges que hautes, et destinées à l'église Saint-Martin; la première représente *Saint-Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre*; la seconde, *l'Apparition du Christ à Saint-Martin*. La manière dont leur auteur, M. Henri Lerolle, entend l'art religieux n'a rien de trop austère; il évoque les joies paradisiaques telles que les concevaient les élèves de Boucher ou de Vanloo. Dans le panneau de l'apparition, le blond Jésus-Christ est un beau jeune homme dont toutes les Madeleines des quartiers neufs voudraient essayer les pieds avec leurs cheveux; quant aux anges qui forment son escorte, il ne les a pas choisis parmi les adolescents du sacré collège, mais bien parmi les plus jolies vierges des célestes pensionnats. Heureux Saint-Martin, quel rêve! Ce serait à donner tous ses paletots, pour en faire un semblable. M. Henri Lerolle ne confine pas son talent dans la représentation des scènes religieuses, il sait aussi faire, à propos, un petit tour dans les bois mystérieux, et guetter les nymphes, quand elles chantent leur hymne d'amour au clair de lune; le panneau décoratif, *le Soir*, est délicieux de poésie, et cette idylle nocturne ferait écrire à ma plume, si je ne la retenais, une foule de choses très déplacées dans un journal aussi sérieux que celui-ci. — M. Agache célèbre la lune d'une autre façon; c'est en peignant, de préférence, ses sujets sur une toile ronde. *La Vanité* de cette année fait la roue dans un cadre circulaire, d'une dimension analogue à celui des *Parques*, auxquelles cet artiste a dû son plus grand succès. On peut reprocher à *la Vanité* un peu trop de roideur et une certaine dureté de facture, ce qui ne l'empêche pas d'être une œuvre intéressante et d'une belle allure.

Au Champ-de-Mars, nous retrouvons la suite du fameux concours de l'Hôtel de Ville, dont nous avons déjà vu un échantillon aux Champs-Élysées, avec le tableau de M. René Gilbert. Voici, d'abord, le panneau décoratif de M. Binet représentant une vue des remparts de Paris, pendant le siège; il occupe une place semblable à celle d'*Inter artes et naturam*, au fond de la seconde galerie de 75 mètres. A la bonne heure, cela est peint et dessiné, tous les personnages sont à l'action qu'ils représentent, avec leur mouvement propre et à leur plan perspectif. Cette scène des remparts est peut-être la

meilleure qu'on nous ait encore donnée, et l'on ne peut que féliciter le jury qui a si bien choisi. Quant aux panneaux de *l'Hiver sur les buttes Montmartre*, par M. Delance, et des *Boucheries pendant le siège*, par M. Baudoïn, ce sont deux toiles qui méritent d'être conservées dans nos édifices municipaux, la première semble tout indiquée pour faire pendant à celle de M. René Gilbert dans la décoration de la nouvelle mairie du XVIII^e arrondissement.

Je signale, en passant, un vaste tableaux religieux de M. Henri Daras, *l'Ascension*, destiné à l'église Saint-Martial d'Angoulême. En bon diable, je lui préfère le Christ et les anges de M. Lerolle, sans m'attarder à des critiques superflues. Très gentille, la *Lisette* de M. Gustave Courtois, pour le foyer du théâtre de l'Odéon ; très original le paravent de M. Ribarz.

Ce qui doit intéresser vivement tous les architectes, c'est la très importante exposition de M. H. Galland, un maître décorateur, dont les nombreuses esquisses peintes ou crayonnées dénotent un artiste toujours en quête d'une forme ou d'une coloration, ne ménageant pas les variantes, pour éclairer son choix définitif. Sa prédilection pour la Renaissance s'accuse dans la plupart de ses œuvres, dans son très remarquable projet de décoration pour l'Hôtel de Ville de Paris, entre autres. Comme peintre, on peut le trouver un peu froid et compassé, surtout dans ses deux plafonds allégoriques de la grande salle de réception du palais des Beaux-Arts ; peut-il en être autrement, avec le terrible voisinage qu'on leur a donné, c'est-à-dire l'esquisse abracadabrante du plafond de M. Besnard, pour le salon des sciences à l'Hôtel de Ville. Pan ! pan ! para-ta-pa-pouf ! frrou ! poum ! ba-da-boum ! le tonnerre, les éclairs, les explosions de dynamite, les soleils qui tournent, les fusées qui éclatent, les canons qui tonnent, les volcans qui crachent, les comètes en goguette, les constellations chahutant comme des cloches, la conflagration de toutes les couleurs de la palette, et l'ahurissement final du bourgeois qui regarde cela dans une glace complaisante, placée au-dessous de cette fantastique élucubration : voilà, en quelques mots, la description et le résultat de la dernière insomnie de M. Besnard.

Sur ce, regagnons le palais des Champs-Élysées, et allons nous reposer au milieu des marmoréennes déesses et des bustes de nos aristocratiques parisiennes.

MAURICE DU SEIGNEUR.

HOTEL DE VILLE DE VALENCE

(Voyez page 401.)

Nous continuons la publication des projets primés au concours de Valence. L'auteur de la devise *Volens-Nolens* ne s'est pas encore fait connaître. Pour compléter ces documents nous donnerons les plans de ces quatre projets, et un compte rendu sommaire des projets mentionnés.

VILLA A CHOISY-AU-BAC, OISE

PLANCHES 74 ET 75.

Coquettement installée sur le versant d'un joli coteau boisé, la villa dont nos planches présentent des plans et des élévations géométrales, tandis que ci-joint s'en dessine une vue perspective, cette villa, ce cottage a été récemment construit pour un artiste, musicien de grande réputation, et sur les plans de M. Jean Girette — un ancien de l'artistique agence dont M. Garnier était le « grand Maître », au beau temps des chantiers du « nouvel Opéra ».

Le site accidenté et le paysage servant de cadre à la maison ; les vues à ménager sur la riante vallée arrosée par le ruban argenté d'un cours d'eau, sur lequel clapote un moulin ; le besoin d'indépendance et de calme que chacun des membres d'une famille éprouve parfois, et qui fait désirer le dégagement de chacun des logements, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; enfin les commodités du service : Voilà certes, autant de raisons d'ordre physique ou moral justifiant, de reste, le parti mouvementé, à silhouette de plan et d'élévation, qu'a adopté l'architecte assez chanceux pour avoir eu à s'entendre, ici, avec un client très artiste.

Nous disons « chanceux », car on sait combien, à certains bourgeois épris de régularité, de symétrie, il serait difficile — ou même impossible — de faire accepter un plan et une apparence d'habitation si peu en rapport avec les somptuosités ronflantes dont ils s'étaient bercés au coin de leur comptoir, en un rêve de villégiature opulente, d'ostentation champêtre.

Pour qui d'entre nous a, tant soit peu, pratiqué la clientèle ; pour qui a bâti des maisons de plaisance il ya, au souvenir des luttes soutenues, par le dessin et l'éloquence professionnelles contre le parti pris d'imitation bourgeoise, contre l'influence étourdie d'un ami sur le propriétaire, contre les caprices de Madame et les révoltes intermittentes de Monsieur, il y a ample matière à réflexions, texte à enseignement mutuel, en tout exemple de ce genre.

On enviera sans doute l'heur de notre confrère, ayant dû avoir fort peu à dire pour convaincre un client tout converti d'avance, par esprit et par tempérament, à cette religion du pittoresque, à ce rationalisme opportun de la distribution, à cette nécessité d'harmonie agreste et de grâce rustique, à cette absence de symétrie : qualités particulières si spirituellement assemblées, ici, par le talent de notre confrère,

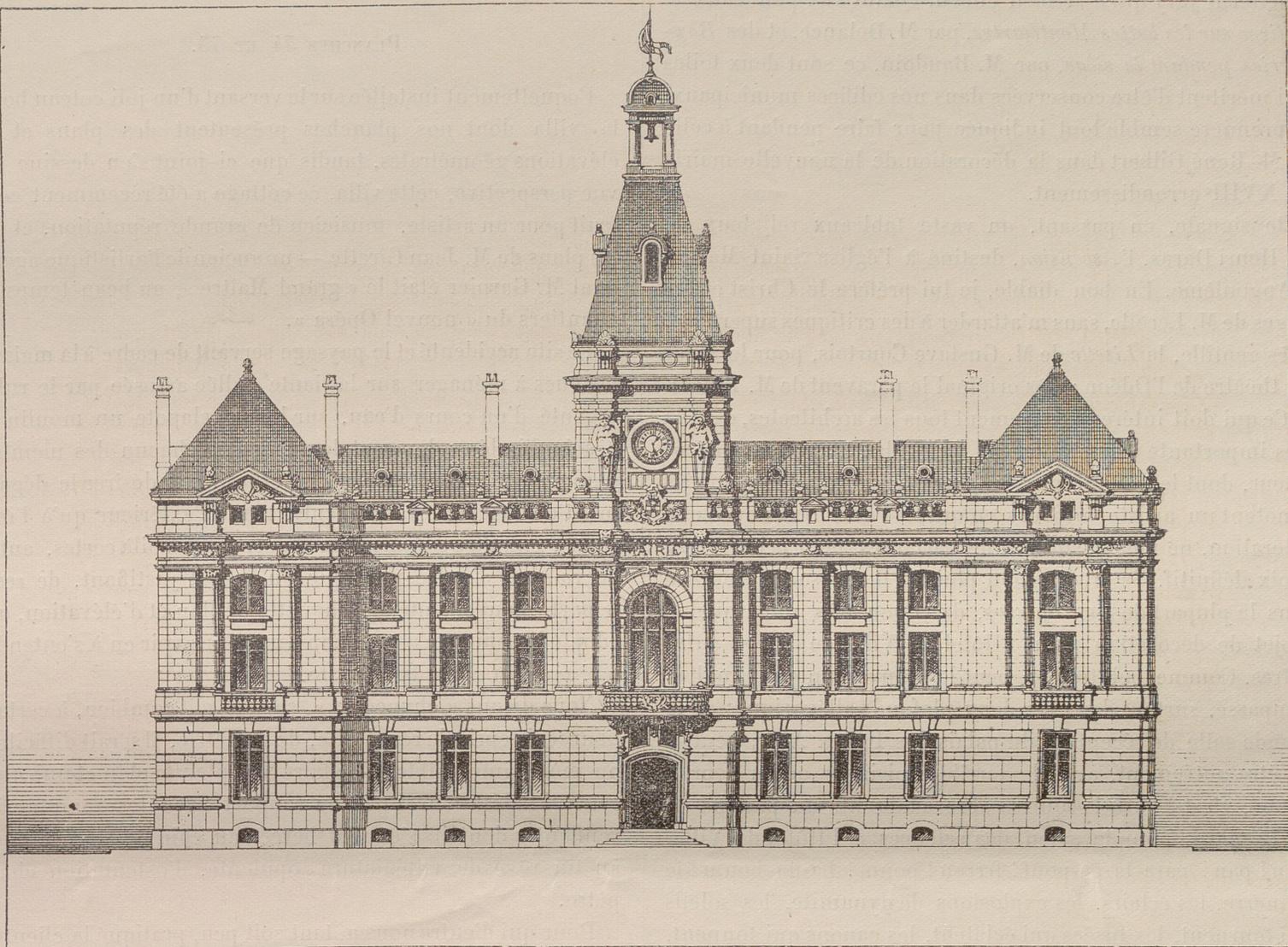
Il n'en est pas de même hélas ! avec toutes sortes de propriétaires.

Quoi de plus nécessaire, aujourd'hui, au talent d'un architecte que la souplesse et la variété d'invention ?

Si les clients se suivent encore — pour quelques privilégiés d'entre nous — on peut bien dire qu'en général ils ne se ressemblent guère ; et qu'il faut, à l'architecte voulant « contenter tout le monde et son père », une énorme dose d'ingéniosité et d'éclectisme, presque de scepticisme.

En effet, parmi les possesseurs de terrains ruraux qui font appel aux constructeurs — diplômés ou non — pour élever sur ces terrains des maisons particulières, suivant les moyens

Concours pour un Hôtel de Ville à Valence. — Projet de M. François Roux, de Lyon (Troisième prix).



et les goûts de chacun, il est de ces clients qui, à la campagne, voudront s'offrir un *château* d'apparence seigneuriale. D'autres, plus calmes, s'en tiendront, honnêtement, à la classique villa *cubique*, à façade blanche et rouge, — type de la banlieue parisienne. Une troisième série préférera le genre « Châlet », aux débordantes toitures enjolivées de bois découpés. Enfin quelques-uns, véritables connaisseurs, parmi ces amateurs, plus ou moins éclairés, des charmes de la vie champêtre, ces quelques-uns sauront bien, tout de suite, s'entendre avec l'architecte de leur choix pour éliminer, d'avance, toute idée de parodie féodale, de silhouette à poivrières et d'« altièrres toitures », tout étalage inutile de perrons contournés à double ou triple révolution, toute ostentation vaine, tout élancement trop risqué de lucarnes à hautes coiffures ajourées, empanachées, fleuronées.

Aux fabricants enrichis trop vite; aux gagnants des gros lots, étourdis de leur sort; aux spéculateurs; aux boursiers; aux « parvenus », enfin, assoiffés de splendeur — réelle ou factice — on laissera ces recherches puériles, ces somptuosités insipides, ces vanités de parvenu qui nous gêneraient la campagne et sa fraîche bonhomie.

Est-ce donc au plan type, classique, au plan « bonhomme » du genre dit « villa », à la boîte carrée, cubique, à toiture mansardée, à véranda vitrée, que s'arrêtera le client *trio* dont nous voulons parler?

— Oui, s'il s'agit de planter, sur un terrain tout plat, borné,

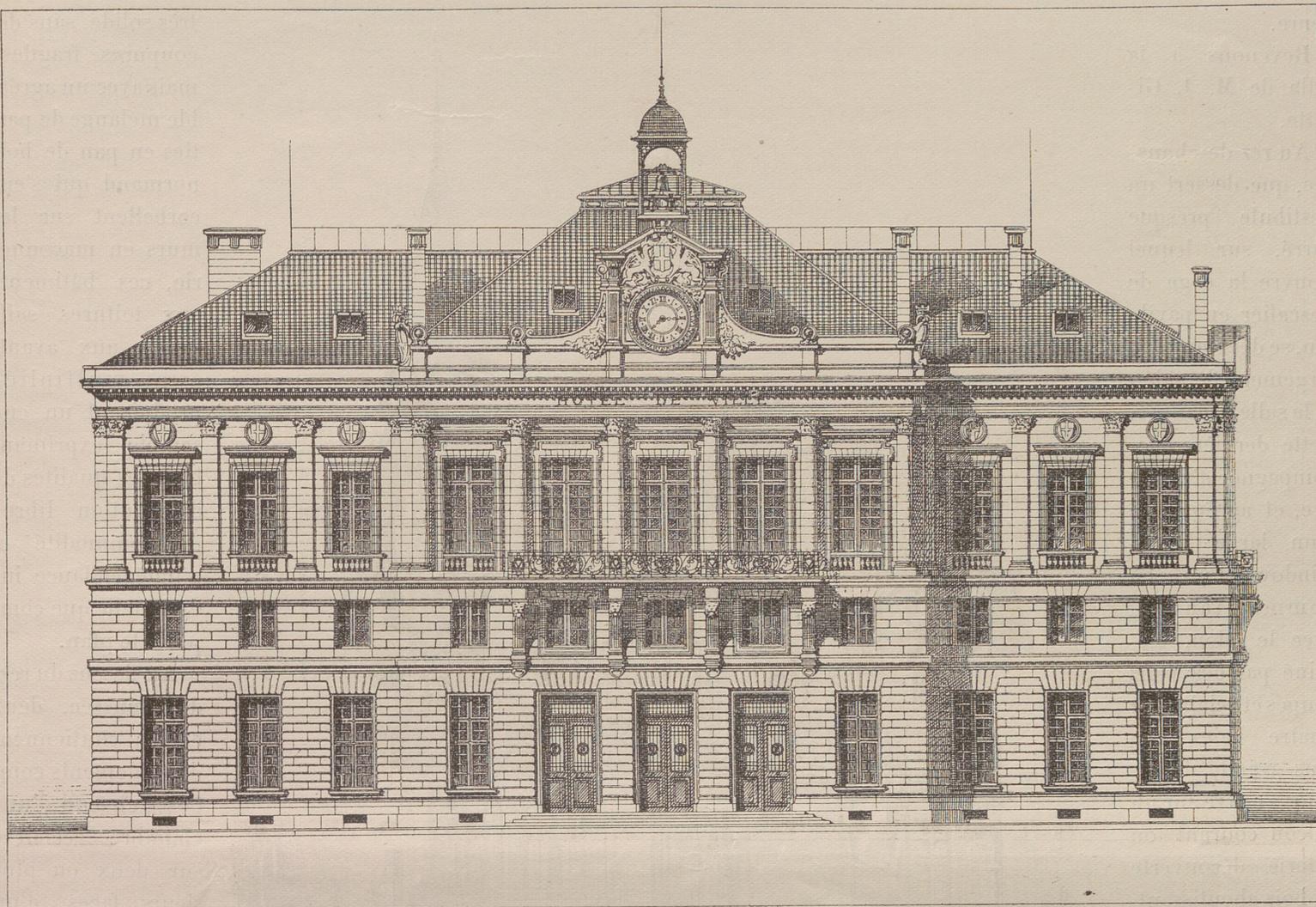
entre quatre murs très rapprochés, sans autre échappée de vue que la rue de village qui passe par devant, et le jardinet qui verdoie par derrière; oui, s'il s'agit d'une maison bourgeoise, d'une villa « suburbaine ».

— Non, s'il est question d'un site accidenté, au milieu duquel, pour jouir de divers « points de vue » — riants tableaux dont les citadins en villégiature sentent bien tout le prix — on rêve, non pas une masse rectangulaire blanche et rouge, un parallépipède à damier, attirant l'œil par ces tons tranchant sur la feuillée, on rêve quelque chose dont l'existence, en ce lieu pittoresque, semblerait le résultat, tout naturel, d'un lent et doux travail, comme celui de la végétation environnante.

Le *cottage* des Anglais, avec sa toiture rabattue, comme le bavolet de toile grise de la robuste paysanne, et l'enveloppe tranquille, sans coloration tranchante, de cette habitation rurale, le *cottage* anglais est comme la *violette* de l'architecture champêtre.

Loin d'être resserrée, encaissée quadrangulairement, comme il le faut à la ville, et un peu au faubourg, la vie s'étale à l'aise, en ces maisons des champs au plan irrégulier, où chaque partie de l'habitation forme un corps avancé, dégagé pour la jouissance des divers points de vue, et pour l'indépendance relative de celui qui l'habite. C'est là un sans-*façon* dans l'architecture, un *laissez-aller* dans la distribution et l'équilibre des parties; c'est le sacrifice de la réserve, de la

Concours pour un Hôtel de Ville à Valence. — Projet de M. X. (*volens, nolens*). — (Quatrième prix).



morgue architectonique fait à la « joie de vivre » en liberté, à la lumière verdoyante, aux douceurs du plain pied. Le rez-de-chaussée s'ouvre là, de tous côtés, sur le dallage ou le sable des terrasses, sur le tapis mousseux des pelouses. Chacun vit là, selon son goût. Une solitude relative, individuelle, y est permise, parce que les chambres n'y débouchent pas toutes sur le même palier, comme dans la maison carrée. Le jeune ménage y a son chez soi, sans être forcé de courir les auberges pour chercher l'« enfin seuls ! » de la première lune et des quelques suivantes. Les jeunes enfants y ont leur salle spéciale, sacrifiée à leurs jeux, à leur toilette, au bruit, à la dévastation mobilière ; et cette « part du feu » laisse la tranquillité aux membres raisonnables de la colonie.

Tout cela est presque impossible avec le plan carré, avec la maison cubique, où tout est ramassé, concentré, pour la rapidité du service et l'économie de surface, indispensables et imposées à la ville ; là où le terrain et le temps sont marchandises hors de prix. Là, on doit enfouir la cuisine, les offices, salles de bains, etc., au sous-sol ; d'où les odeurs de tous genres — grasses ou sulfureuses — se répandent, en montant par les escaliers, les ascenseurs, les monte-plats et autres gaines d'appel, dans les appartements superposés.

A la campagne, au moins, doit-on rendre aux gens de service l'air et le droit de vue extérieure dont ils sont privés à la ville. Et les cuisines avec leurs dépendances placées, en aile annexée, au rez-de-chaussée faciliteront le service, et éloi-

gneront les odeurs, le cliquetis culinaires dont les pièces de réunion et de réception seront alors garanties.

En France, on a su, depuis quelque temps, apprécier le caractère aimable, pittoresque et les commodités de ce qu'on nomme le *cottage* anglais. Sans arriver à ce dédain trop complet des colorations et de la coquetterie extérieure, à cette austérité rurale de l'ermitage d'outre-Manche, à cet effacement apparent de l'habitation des champs qui enveloppe, chez nos voisins, un raffinement profond du confortable intérieur — une bonbonnière recouverte d'écorce ; — sans copier les Anglais, nous arrivons, peu à peu, en France, à une architecture champêtre, dont peut s'accommoder toute une catégorie de gens de la classe moyenne. C'est une architecture « de genre » sortant de la routine « cubique », du plan carré, pour s'épanouir dans l'amusante et spirituelle irrégularité que provoquent et motivent, si bien, l'*assiette* et le *cadre* pittoresques, mouvementés, de certains sites paysagers.

On nous pardonnera, peut-être, cet écart de réflexions, pourtant non étrangères au sujet qui nous occupe, mais dont l'exposé, à défaut de mérite ou de justesse, eût pu, il y a quelque vingt ans, prouver chez l'auteur, un certain courage. En ce temps-là, il nous en souvient, à l'Ecole des Beaux-Arts, comme chez les maîtres, il était entendu que cette manière de bâtir n'était « pas de l'architecture ». On laissait cela aux « architectes de jardins »... ou aux Anglais. Aujourd'hui, le succès, à l'Ecole comme dans la pratique, vient

récompenser les recherches de ce genre.

Revenons à la villa de M. J. Girette.

Au rez-de-chaussée, que dessert un vestibule presque carré, sur lequel s'ouvre la cage de l'escalier en pavillon, se développent, largement, le salon et la salle à manger. Cette dernière, accompagnée d'un office, et agrémentée d'un large bow-window est mise en communication avec le salon, terminé par des pans coupés et éclairé par quatre baies. La plus grande de ces baies s'ouvre sur un balcon courant ou galerie découverte en bois aboutissant, d'un côté, à une vérandah octogonale sorte de terrasse couverte, sur laquelle s'ouvre l'une des fenêtres du salon.

C'est là, de ce côté de la maison s'élevant en façade sur la vallée, c'est là que se tient la famille; c'est là qu'on se réunit, jouissant de la perspective riante et lumineuse dont nous avons dit un mot.

En cet endroit, la déclivité du terrain qui s'abaisse vers la vallée dégage, de ce côté le soubassement de la maison, et isole, de l'humidité possible, le parquet des pièces de réunion; tandis que les pièces de services, vestibule, cuisine, etc., pavées qu'elles sont, se trouvent, pour plus de commodité presque de plain-pied avec le sol extérieur.

La salle des gens de service, établie près de la cuisine qui s'ouvre largement de ce côté; puis les cabinets d'aisances, placés près d'une entrée de service; enfin le logement d'un jardinier, gardien de la maison, en l'absence des maîtres; c'est là une série de locaux accessoires avantageusement reliés, en dehors du corps de logis principal, dans une aile postérieure dont la structure et les proportions modestes, dont le développement horizontal et « terre à terre » font très bien valoir, en lui donnant « de l'échelle », la réelle ampleur et l'élévation des bâtiments d'habitation.

Villa à Choisy-au-Bac. — Architecte M. J. Girette.



Ceux-ci construits d'une façon très solide, sans découpages fragiles, mais avec un agréable mélange de parties en pan de bois normand qui s'encorbellent sur les murs en maçonnerie, ces bâtiments aux toitures saillantes, aux avant-corps multipliés produisent un ensemble exprimant bien les qualités de distribution libre, de commodité et d'indépendance individuelle que comporte le plan.

Au-dessus du rez-de-chaussée, deux étages contiennent des logements composés chacun d'une chambre éclairée sur deux ou plusieurs faces, d'un cabinet de toilette éclairé, et d'un dégagement formant tambour à double porte. Le tout se dégageant sur une bonne antichambre

commune. Un cabinet d'aisances et une salle de bains séparés, l'un et l'autre, de l'antichambre par double porte, complètent le premier étage, duquel le second ne diffère pas sensiblement, si ce n'est qu'une partie y est réservée au coucher des gens de service.

Pour la construction de cette villa il a été dépensé une somme totale d'environ quatre-vingt-douze mille francs se répartissant, comme il suit, entre les divers corps d'état du bâtiment.

Terrasses, maçonnerie et couverture.	45,276	fr. 66
Charpente	10,068	90
Plomberie et zinguerie.	5,399	08
Menuiserie	15,957	15
Serrurerie	6,431	23
Fumisterie	2,340	33
Peinture	4,717	62
Marbrerie	1,072	74
Mosaïque	496	93
Total.	91,760	fr. 69

E. RIVOALEN.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Église. — Contiguïté. — Saillie.

1° Y a-t-il une distance à observer autour d'une église de village, pour la construction de bâtiments à usages communs, étant donné que le voisin est propriétaire du sol à partir des murs de cette église?

2° S'il faut observer une distance, quelle est-elle?

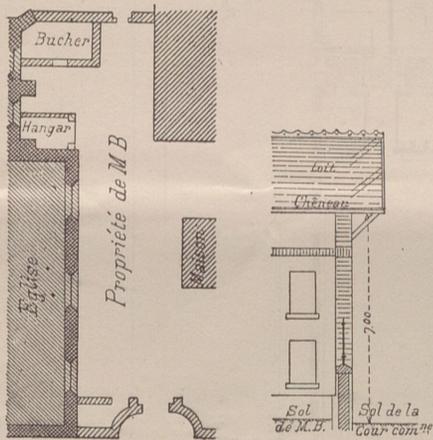
3° Ce même voisin a des bâtiments qui sont adossés contre les murs de l'église. Peut-il réparer ces bâtiments et les approprier à ses besoins, s'il ne change en rien les conditions actuelles de l'adossement?

Peut-il faire d'un hangar une buanderie et d'un bûcher un cabinet d'aisances avec fosse étanche, bien entendu?

Peut-il creuser aussi une fosse à fumier, au pied du mur de l'église, en laissant un petit intervalle entre ce mur et le mur du trou à fumier?

Je dois vous dire que la propriété de mon client constituait autrefois un prieuré et a été vendue, en 1794, comme bien national à M. B... son auteur.

L'acte de vente, passé administrativement, ne porte aucune restriction à l'égard du terrain touchant à l'église et dont la configuration est à peu près celle du croquis ci-contre.



saillie ayant 0^m70, à partir du parement du mur.

Tous les bâtiments des communistes ont des entablements dont la saillie varie de 0^m15 à 0^m35 avec l'égout et ces bâtiments sont, en général, peu élevés.

Réponse. — 1° Les églises et les chapelles, tant qu'elles sont destinées au culte, font partie du domaine public et sont, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles. Les accessoires extérieurs des églises, tels que fondations, piliers ou contreforts, en étant des parties essentielles, doivent suivre le sort de l'édifice principal et être protégés contre prescription, possession ou servitude. (Strapart c. comm. de Châlons; cour de Paris, 18 fév. 1851, S. 1851. 2. 82; fabrique de Mérandec, S. 62. 2. 519.)

2° On ne peut donc adosser une construction contre une église, même contre les substructions d'une église, mais aucune distance n'est prescrite pour établir une maison près de ces édifices, pourvu toutefois que les vues droite et oblique satisfassent aux termes de la loi. (Art. 678 et 679, C. civ.)

3° L'adossement des constructions, dont nous parle notre correspondant, doit remonter à une époque ancienne; pourvu que l'adossement ne soit pas modifié, le propriétaire a le droit de jouir de sa maison comme bon lui semble. Ce droit lui est conféré par l'article 544 du Code civil.

Ajoutons que le propriétaire voisin d'un édifice consacré au culte est tenu de livrer sur son terrain le passage aux ouvriers pour qu'ils puissent faire les réparations aux murs extérieurs, piliers et contreforts de l'église. (Agen, 27 juillet 1862, Demol. Servitudes, t. I, n° 452 et suiv.)

Nous ne voyons pas le motif qui empêcherait le propriétaire d'établir la saillie du comble dont il est question, pourvu que cette saillie ne constitue qu'un abri et non une jouissance au-dessus du sol, ce qui serait le cas s'il existait un plancher en encorbellement.

Propriétaire. — Privilège.

Un four à terre construit par le locataire dans la propriété d'autrui, ne devient-il pas, en cas de faillite de locataire, le bien du propriétaire? Étant scellé au plancher et bâti complètement comme une maçonnerie ordinaire.

Réponse. — Il s'agirait de connaître les termes du bail; cependant, le four, est un matériel industriel que le locataire a toujours le droit de faire disparaître à sa sortie des lieux, à moins de clauses contraires.

Par conséquent, le four dans l'espèce, ne nous paraît pas appartenir au propriétaire.

Cependant le propriétaire ayant un privilège pour le paiement de ses loyers, sur tout ce qui garnit la chose louée, le four fait partie de sa garantie.

Indemnité de la charge.

Nous sommes en différend à propos de règlement de compte de mitoyenneté, surcharge et dans le cas suivant :

Le voisin C a rebâti sa maison. Le mur ZYX qui le sépare de B n'était pas en état de supporter l'exhaussement et, par sous-seing privé, il a été convenu que B participerait dans les frais de reconstruction du mur à rebâtir et paierait la moitié de la valeur du nouveau jusqu'à la hauteur ancienne de mitoyenneté.

Ceci est fait, le règlement de mitoyenneté d'accord, mais la question de surcharge n'est pas admise par mon co-expert qui dit que : « conformément à l'article 658 du Code civil, cette indemnité n'est pas due pour un mur neuf dont les fondations sont établies en conséquence de son élévation et cette élévation faite sans solution de continuité. »

Me basant sur le paiement fait par B à C, je prétends que cette surcharge est due.

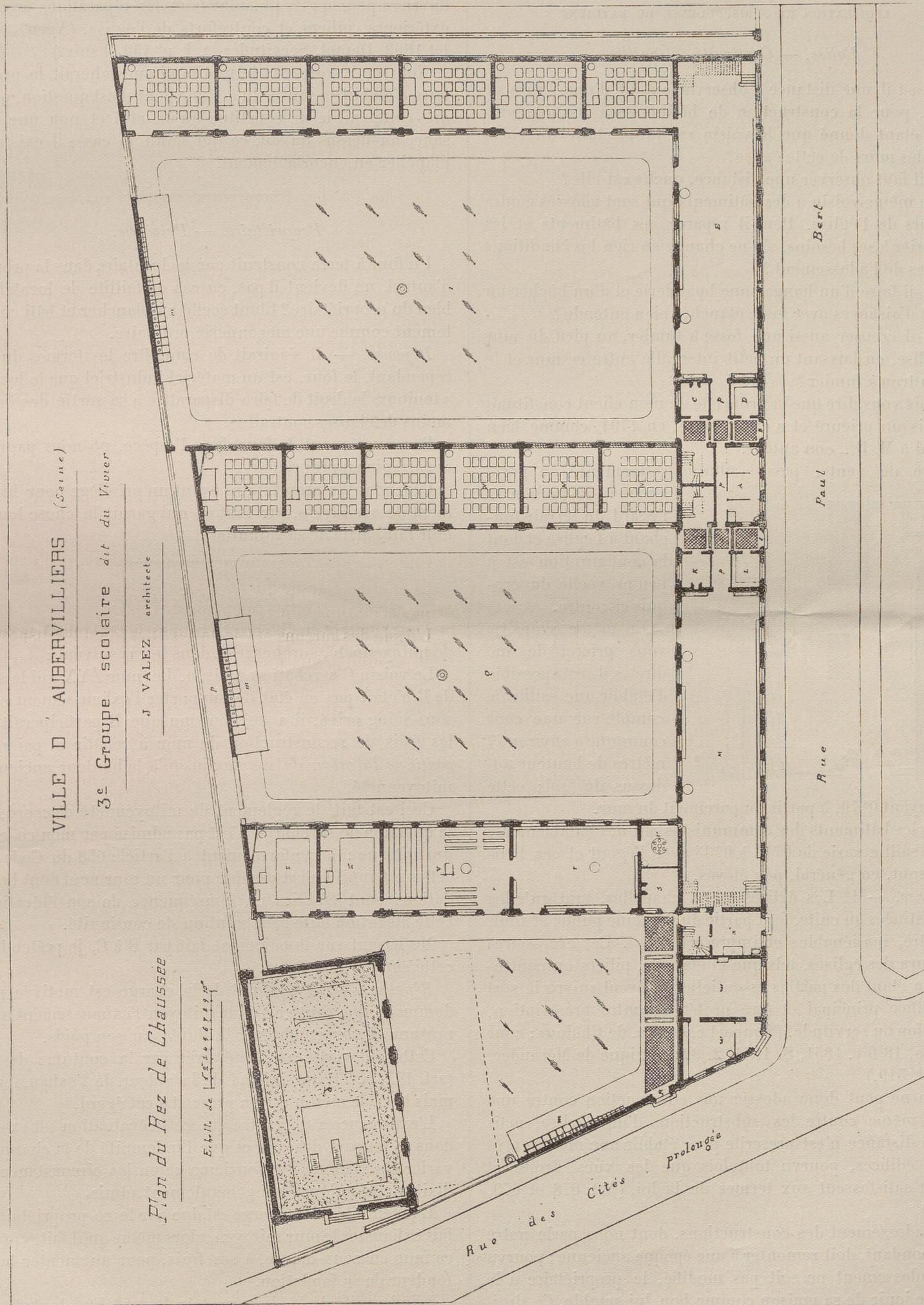
Réponse. — L'indemnité de la charge est motivée par le dommage que cause au mur mitoyen l'exhaussement qui est présumé devoir en abrégier la durée par son poids.

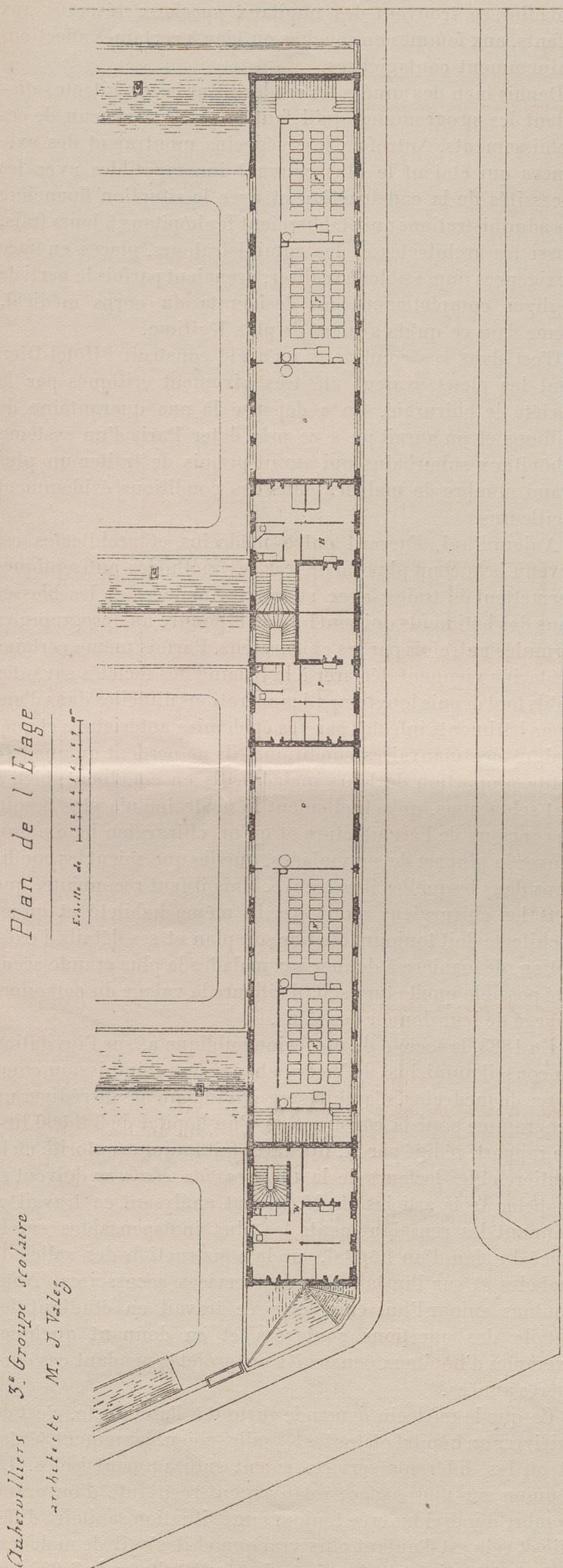
Cette indemnité avait été fixée par la coutume de Paris (art. 197, p. 79) au sixième de la valeur de l'exhaussement, mais le Code civil n'a rien prescrit à cet égard.

L'expérience a démontré que cette évaluation est exagérée dans la plupart des cas, et que l'indemnité de la charge doit varier du sixième au douzième selon les circonstances. Le dixième est aujourd'hui généralement admis.

L'indemnité de la charge est due par le co propriétaire qui fait exhausser le mur mitoyen, alors même qu'il fait reprendre ce mur en sous-œuvre, à ses frais, pour augmenter la profondeur de sa fondation.

L'indemnité de la charge est également due, de règle générale, pour toute partie de mur en exhaussement du mur





mitoyen, qu'il y ait eu surélévation après coup ou que l'exhaussement ait été fait en même temps que le mur. Dans les deux cas, l'exhaussement charge également les parties mitoyennes.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence
Henri RAVON, architecte.

GROUPE SCOLAIRE A AUBERVILLIERS (SEINE)

La ville d'Aubervilliers, dont la population essentiellement industrielle s'accroît considérablement depuis quelques années, vient de créer un troisième groupe scolaire.

Les travaux commencés en mai 1888 ont été terminés en juillet 1889, M. Domart étant maire, M. Douzel premier adjoint, délégué à l'enseignement.

Ce nouveau groupe construit par M. Valez, architecte, comprend :

Une école de garçons pour 400 enfants, avec le logement du directeur;

Une école de filles pour 400 enfants, avec le logement de la directrice;

Une école maternelle pour 400 enfants, avec le logement de la directrice;

Une cantine scolaire;

Une salle de gymnastique pouvant servir de salle de fêtes;

Enfin une bibliothèque publique, indépendante du groupe scolaire, mais installée sur le même terrain.

L'école des garçons et l'école des filles, dont les dispositions sont presque symétriques, possèdent chacune comme locaux principaux : à *rez-de-chaussée*, un vestibule, un cabinet pour le directeur ou pour la directrice, une bibliothèque scolaire, un vaste préau couvert contenant les lavabos, six classes, une grande cour de récréation avec privés; *au premier étage*, deux classes, une salle de dessin ou une salle de coupe, un logement pour le directeur ou pour la directrice.

La loge du concierge, placée en façade entre les deux écoles, surveille simultanément les deux entrées.

L'école maternelle comprend : à *rez-de-chaussée*, une entrée avec galerie couverte, un cabinet pour la directrice, un préau couvert, une salle d'exercices, deux classes enfantines, une pièce spéciale contenant un lavabo circulaire, une cour de récréation; *au premier étage*, un logement pour la directrice.

LÉGENDE

Plan du rez-de-chaussée : A. Concierge.

Ecole des garçons. — B. Entrée du vestibule. — C. Cabinet du directeur. — D. Bibliothèque scolaire. — E. Préau couvert. — FF. Classes. — I. Cour de récréations.

Ecole des filles. — J. Entrée du vestibule. — K. Cabinet de la directrice. — L. Bibliothèque scolaire. — M. Préau couvert. — NN. Classes. — Q. Cour de récréation.

Ecole maternelle. — R. Entrée et galerie couverte. — S. Cabinet de la directrice. — T. Préau couvert. — U. Lavabo. — V. Salle d'exercices. — XX. Classes enfantines. — Z. Cour de récréation.

L. Cantine scolaire. — S. Salle de gymnastique. — *m.m.* Privés. — *p.p.* Passages. *w.* — Bibliothèque scolaire.

Plan de l'étage :

Ecole des garçons. — FF. Classes. — G. Salle de dessin. — H. Logement du directeur.

Ecole des filles. — NN. Classes. — O. Salle de dessin et de coupe. — P. Logement de la directrice.

Ecole maternelle. — W. Logement de la directrice.

La cantine scolaire, dirigée par les femmes de service de l'école maternelle, est placée à proximité de cette école et de l'école des filles ; mais elle dessert aussi l'école des garçons ; à cet effet, un chariot, traversant le préau couvert de l'école des filles et un couloir, derrière la loge du concierge, conduit une fois par jour les aliments et la vaisselle dans le préau couvert des garçons.

La salle de gymnastique est disposée de manière à être utilisée soit comme salle d'exercices pour chacune des écoles isolément, soit comme salle de fête. Des entrées spéciales sont ménagées dans ces différents buts. De plus, du côté de la cour de l'école maternelle, cinq grandes baies sont munies de portes brisées se repliant derrière les trumeaux. Cette disposition permet, au moyen d'une tente installée dans la cour, d'obtenir un vaste couvert, en vue par exemple de la distribution annuelle des prix aux écoles. En temps ordinaire, ces portes restent constamment fermées.

Enfin la bibliothèque publique, absolument indépendante des trois écoles, est installée à l'angle des deux rues. Elle comprend : un vestibule ou pièce pour le prêt des livres, une salle pour le bibliothécaire, contenant les livres, une salle de lecture pour le public.

Tous les bâtiments, sauf la salle de gymnastique, sont élevés sur caves ; disposition peut-être un peu luxueuse quoique très salubre, mais nécessitée par la différence du sol primitif et du sol des rues. Un remblai de 2 mètres en moyenne a nivelé les cours.

(A suivre.)

CONSTRUCTION DES HOPITAUX ET DES HOSPICES

Depuis quelques années, le programme imposé à l'architecte chargé de construire un hôpital a été profondément modifié par les découvertes de la bactériologie. De lentes et patientes recherches sur les maladies qui peuvent nous atteindre ont permis de découvrir, dans la plupart des cas, quel est le mode de transmission des germes qui amènent la contagion. On considère aujourd'hui le malade atteint d'une affection grave comme un centre de production de germes infectieux dont on doit à tout prix protéger les autres malades et les personnes appelées à leur donner des soins. Les malades surtout sont très exposés car ils sont dans une période de faiblesse qui les empêche souvent de résister à la nouvelle maladie dont ils sont menacés. Dans les anciens services hospitaliers il n'était pas rare de voir un patient entrer à l'hôpital avec une affection relativement bénigne, et mourir d'une maladie contractée dans la salle où il était soigné.

Les précautions à prendre doivent évidemment différer selon les gravités des maladies que l'on traite dans l'établissement. L'assistance publique recueille des individus qui se trouvent dans des positions bien différentes et il serait déraisonnable d'imposer le même programme pour la construction d'un hospice qui reçoit seulement des infirmes, et pour la construction d'un hôpital où l'on doit traiter les maladies plus ou moins contagieuses auxquelles nous sommes exposés.

Dans les grandes villes, les différences s'accroissent encore.

En effet, à côté des hospices généraux qui soignent toutes les maladies, se trouvent des hôpitaux spéciaux réservés aux enfants, aux femmes en couches ou bien à certaines affections éminemment contagieuses.

Depuis bien des années les médecins et les architectes discutent les programmes qu'il faut imposer à chacun de ces établissements. Autrefois les médecins montraient des exigences qui étaient le plus souvent incompatibles avec les nécessités de la construction et avec la situation financière des administrations qui établissaient les hôpitaux à leurs frais. Aussi les architectes et les administrateurs, placés en face d'exigences impossibles à réaliser, prenaient parfois le parti de négliger complètement les desiderata du corps médical, même dans ce qu'ils avaient de plus légitime.

C'est dans ces conditions qu'a été construit l'Hôtel-Dieu dont les plans avaient été très vivement critiqués par la Société de chirurgie. On a dépensé là une quarantaine de millions et on aurait pu à ce prix doter Paris d'un système d'hôpitaux suburbains qui aurait permis de traiter un plus grand nombre de malades dans des conditions évidemment meilleures.

Aujourd'hui, l'accord entre médecins et architectes est devenu beaucoup plus facile, car les méthodes antiseptiques permettent de traiter avec succès les malades et les blessés dans des bâtiments qui sont loin de répondre aux programmes formulés autrefois par les chirurgiens. Parfois même certains médecins viennent déclarer à la tribune des sociétés savantes qu'ils font depuis longtemps des opérations difficiles dans d'anciens bâtiments infectés par des épidémies antérieures et que, malgré ces mauvaises conditions, ils ne perdent qu'une très petite proportion de leurs malades. Ils en concluent, bien à tort selon nous, qu'actuellement la médecine n'a plus besoin du concours de l'architecture et qu'un chirurgien habile doit sauver la plupart de ses malades, quelles que soient les conditions dans lesquelles il se trouve. Mais il faut reconnaître que tous les chirurgiens n'ont pas la même habileté et qu'un architecte doit toujours étudier son plan et ses détails d'exécution, de manière à donner aux malades la plus grande sécurité possible quelle que soit d'ailleurs la valeur du personnel chargé de leur donner des soins.

En 1883, la société de médecine publique a, sur l'invitation du conseil municipal de Vichy, chargé une commission composée de médecins, d'architectes et d'ingénieurs de rédiger un programme pour la construction d'un hôpital de 5 à 600 lits. Le rapport, rédigé par M. Rochard, fait toujours autorité en la matière et les lecteurs de la *Construction Moderne* doivent se rappeler trois articles de M. Planat analysant ce travail et donnant les renseignements les plus indispensables sur le tracé du plan d'un hôpital, sur la construction des salles de malades et sur l'installation des services accessoires. Nous voulons aujourd'hui compléter ce travail en étudiant les détails des questions soulevées et en donnant quelques exemples d'hôpitaux construits ou projetés pendant ces dernières années.

Ce que le médecin demande surtout à l'architecte, c'est de lui livrer un hôpital où toutes les salles soient largement aérées et où les différents services soient suffisamment isolés. La réunion sur une surface relativement restreinte d'un grand nombre d'individus crée toujours une situation sanitaire difficile et cela est d'autant plus vrai quand il s'agit de malades. Ce serait une hérésie de construire des hôpitaux de 5,000 lits comme celui qu'il y a 150 ans on proposait d'élever sur l'île

des cygnes pour remplacer l'Hôtel-Dieu. Il ne faut pas dépasser le maximum de 600 lits; ce nombre suffit pour une ville de moyenne importance (60 à 80,000 habitants) et quand on descend à un chiffre plus bas on ne peut réduire dans les mêmes proportions les frais d'installation des services généraux.

SALLES DE MALADES

Le premier problème qui se présente consiste à fixer la disposition des salles de malades.

Le rapport de M. Rochard condamne d'une façon absolue la superposition des salles et conseille d'adopter des pavillons ne contenant qu'un rez-de-chaussée surélevé et bâti sur cave si cela est possible. Il est évident qu'il y a le plus grand intérêt à placer les salles de malades à l'abri de l'humidité du sol. On a reconnu d'ailleurs que l'air est beaucoup plus pur à 2 mètres au-dessus du sol qu'à la surface du terrain, et il y a avantage à placer dans cette zone les prises d'air de la salle. Mais quand on construit des pavillons à plusieurs étages, les salles ne sont pas suffisamment séparées et l'air vicié provenant d'une salle de malades peut pénétrer dans la salle voisine, soit à travers les planchers, soit par les fenêtres, lorsqu'elles sont ouvertes (fig. 1). Enfin, l'escalier forme une cheminée d'appel qui attire l'air des salles inférieures pour

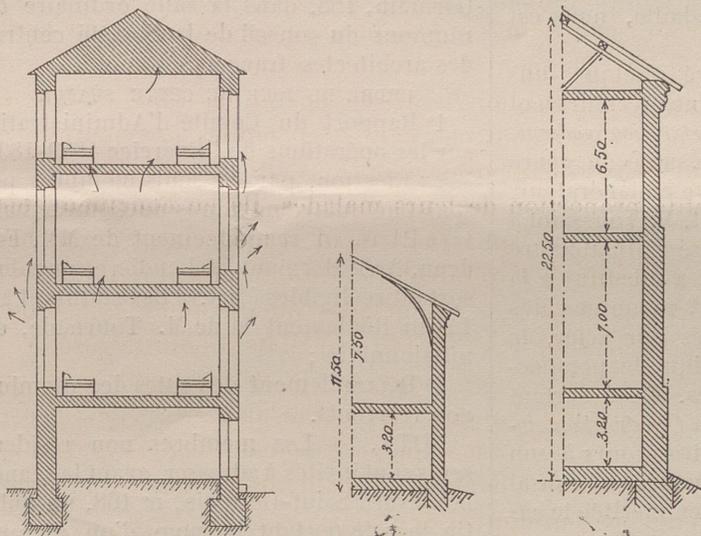


Fig. 1.

Fig. 2.

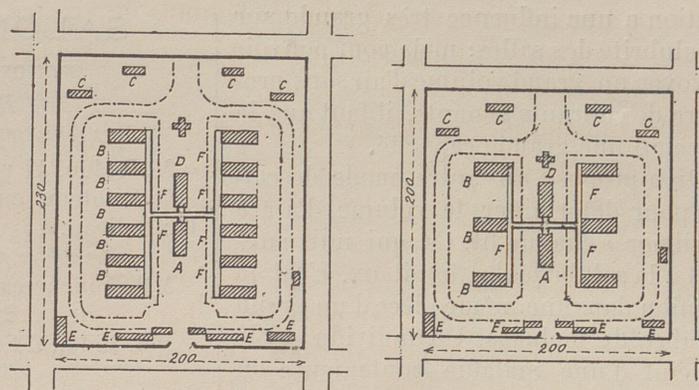
Fig. 3.

l'amener dans la salle qui occupe le dernier étage. Il ne faut pas négliger la transmission par l'air des maladies infectieuses; car il ne s'agit pas seulement d'odeurs qui se dissolvent à peu près dans une grande quantité d'air, mais de véritables germes vivants qui ne sont détruits que par un long contact avec l'air pur.

Il est certain que le système des pavillons isolés augmente les dépenses de construction et, en exigeant une surface plus grande, augmente en même temps le prix d'acquisition du terrain. Mais il faut reconnaître que la suppression des escaliers facilite le service et que l'augmentation de la surface occupée n'est pas très considérable, car plus les pavillons sont élevés plus il est nécessaire de les isoler.

Si nous considérons avec M. Tollet un hôpital de 300 lits, nous constaterons qu'il n'y a guère qu'une économie de 1/8 sur l'acquisition du terrain à adopter des pavillons avec un rez-de-chaussée et un étage.

Voici les coupes des 2 pavillons à comparer. La figure 2 représente le pavillon avec salle unique placée à un rez-de-chaussée surélevé, la figure 3 donne la demi-coupe d'un



HOPITAL DE 300 LITS

Pavillon à Rez-de-chaussée.

Pavillon à 1 étage.

Fig. 4.

Fig. 5.

pavillon avec deux salles de malades. Dans les deux cas, le cube d'air est d'environ 65 mètres cubes par lit. Pour un hôpital de 300 lits, il faut 12 salles de 22 lits et 3 pavillons de contagieux renfermant chacune douze lits.

La distance entre les axes de 2 pavillons doit être au moins égale au double de leur hauteur pour que l'air puisse circuler largement entre eux. Il faudra donc prendre 45 mètres d'entre-axe pour les pavillons à étages, tandis qu'il suffira de 25 mètres pour les pavillons à rez-de-chaussée. On obtient ainsi les plans représentés par les figures 4 et 5, et on constate que, la largeur restant fixée à 200 mètres, il faut porter de 200 à 230 mètres la longueur du terrain. La superficie occupée passe donc, dans l'exemple choisi, de 40,000 mètres à 46,000 mètres. La dépense d'acquisition du terrain augmente d'environ un huitième. Mais si on considère l'ensemble de la dépense, les frais d'acquisition de terrain n'ont qu'une importance relative assez faible, surtout lorsque l'hôpital est construit dans les faubourgs d'une ville de moyenne importance.

Dans les grandes villes on peut être forcé, si le terrain dont on dispose est limité, de prendre le système de pavillons avec deux salles superposées. Incontestablement, les pavillons à rez-de-chaussée (fig. 4) seraient préférables, mais on peut accepter les pavillons à un étage (fig. 5) si l'architecte a pris toutes les précautions possibles pour séparer les deux services.

Cube d'air à donner par lit. — On réunit généralement de 20 à 30 malades dans chaque salle, selon qu'il s'agit d'une salle de chirurgie ou d'une salle de médecine. Il serait certainement à désirer que l'on puisse diminuer encore ce nombre, mais le service se compliquerait outre mesure. D'ailleurs les malades atteints d'affections éminemment contagieuses sont placés dans des pavillons séparés de 10 ou 12 lits, ou même dans des salles de 1 ou 2 lits.

M. Rochard conseillait dans son rapport d'adopter des salles de 30 mètres de longueur sur 9 de largeur et 5 de hauteur, et d'y placer soit 20 blessés soit 30 fiévreux. Le cube d'air correspondant est de 67 mètres pour les blessés et de 45 mètres pour les fiévreux. Il semble que ces chiffres doivent être à peu près conservés. Ils ont été adoptés en France, en Allemagne et en Angleterre, pour la plupart des hôpitaux construits récemment. Dans les pays chauds on a augmenté les dimensions des salles en donnant 70 mètres cubes d'air par malades à l'hôpital de Milan, et 95 mètres cubes à Pavie et Turin, on a été jusqu'à 100 mètres cubes pour l'hôpital de Saint-Louis de Gonzague. Naturellement, l'énergie de la ven-

tilation a une influence très grande sur la salubrité des salles: mais pour pouvoir envoyer un grand volume d'air sans produire de courants gênants, il faut que la pièce ait une grande capacité.

On a proposé un autre mode de calcul pour déterminer le volume d'air à attribuer à chaque lit. Ce qui nuit surtout à la salubrité des hôpitaux, c'est la réunion dans une même pièce d'un grand nombre de malades. Un individu isolé atteint d'une maladie contagieuse ou pour lequel on craint la gangrène peut très bien être soigné dans une chambre de dimensions ordinaires de 30 à 40 mètres cubes par exemple. Il serait inutile de lui affecter une pièce de 60 à 70 mètres. Aussi M. Tollet propose-t-il d'affecter à chaque malade dans les salles d'hôpital un cube d'air proportionnel au nombre des lits.

Ainsi, on donnerait 45 mètres cubes par lit dans les salles de 10 malades, 55 mètres pour 20 malades, et 65 pour 30 malades. Cette manière de procéder est tout à fait logique et il semble qu'on doive appliquer ces chiffres pour les salles de chirurgie. Dans les services de fiévreux on pourrait réduire le volume d'air de manière à le ramener à environ 45 ou 50 mètres par lit pour une salle de 30 malades.

Les chiffres que nous venons de donner sont des chiffres minima qu'il faudrait pouvoir toujours dépasser. Un grand nombre de savants et d'hygiénistes ont demandé un cube d'air plus élevé. Par exemple le général Morin demandait 100 mètres pour les blessés et 60 mètres pour les malades ordinaires, Sutherland demandait 127 mètres et jusqu'à 170 mètres pour les malades atteints d'érysipèle, de pourriture d'hôpital, d'affections épidémiques, etc. Mais presque toujours on est arrêté par la dépense et l'on reste aux environs du minimum. Il faut se garder de construire les nouveaux hôpitaux dans des conditions aussi mauvaises que les anciens. On constatait l'année dernière au congrès d'hygiène que la moitié des salles de malades n'avait pas 30 mètres cubes par lit et qu'il n'y avait guère plus d'une salle sur sept cubant 45 mètres cubes. Ce sont des chiffres tout à fait insuffisants pour tous les établissements qui reçoivent des malades gravement atteints et il faudra que la plupart des villes construisent de nouveaux hôpitaux pour remédier à l'encombrement des salles actuelles.

(A suivre.)

L. BORNE.

SALON DE 1890

SECTION D'ARCHITECTURE

Récompenses.

Médaille d'honneur (71 votants)

M. Redon, 41 voix.

Ont obtenu ensuite : MM. Fournereau, 14; Boileau, 4.

Premières médailles (12 votants)

MM. Fournereau, Marcel Alexandre.

2^e médailles

MM. Ridet, d'Espouy, Laffilée.

3^e médailles

MM. Conin, Cordonnier, Henry Toussaint, Laborey, René Moreau, Schmit, Le Ray.

Mentions honorables

MM. Léon Benouville, Breffendille, Cousin, Demay, Destors, Fernand Dupuis, Forget, Emmanuel Garnier, Théodore Lambert, Lichtenfelder, Malgras, Tellier, Vi-rant.

Nous sommes heureux de rencontrer parmi les artistes récompensés dans la section d'architecture, les noms de plusieurs collaborateurs à la *Construction moderne* ou aux ouvrages qui s'éditent à côté d'elle sous la même direction.

Le succès de M. Henri Toussaint, qui a obtenu une troisième médaille, nous est particulièrement sensible.

M. Toussaint avait envoyé quelques-uns des dessins originaux que nos lecteurs ont vus reproduits dans la *Construction moderne*. Cet envoi était comme le résumé du genre créé par notre sympathique collaborateur. Depuis quinze ans, en effet, M. Toussaint a amené dans le dessin illustré d'architecture une véritable révolution. Il a substitué à la correction un peu froide et monotone des éternels géométraux gravés sur acier, le pittoresque et le brio artistique des perspectives vivantes et brillantes. C'est surtout depuis cinq années, dans la *Construction moderne*, qu'il a pu donner libre cours à son talent, et les jurés d'architecture ont consacré par une récompense bien méritée le cas qu'ils faisaient depuis longtemps des œuvres de notre collaborateur.

C'est également avec plaisir que nous saluons la mention décernée à M. Léon Benouville, notre collaborateur à l'*Encyclopédie*. Notre jeune confrère promet de marcher sur les traces de son regretté frère, Pierre Benouville. Signalons encore la mention de M. Th. Lambert, auteur des dessins exécutés pour l'*Architecture française civile et domestique*.

E. R.

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Plusieurs personnes m'attribuent la lettre datée de Chartres, relative au diplôme des architectes, qui a paru dans le numéro du 15 mars 1890 de la *Construction Moderne*. Je vous serais très obligé de vouloir bien faire savoir à vos lecteurs que je ne suis pas l'auteur de cette lettre.

Veillez je vous prie, Monsieur le Directeur, agréer mes salutations empressées.

A. PIÉBOURG.

Chartres, 29 mai.

CONCOURS

VILLE DE VALENCE

MENTIONS : MM. Ch. Glaise, à Montpellier (*Semper*); — Randon de Grolier, à Nîmes (*L'union fait la force*); — Schmidt, à Paris (2 points rouges); — Guissard et Augé, à Paris (*Oméga*); — Poitoux, à Valence (*Quand même*); — Farges, à Paris, (*Diri*); — Badet, à Autun (*Labor et simplicitas*).

VILLE DE LAUSANNE

Les membres du jury international de ce concours étaient: le professeur Auer de Berne; M. Ludovic Hoffmann, du nouveau palais de justice à Leipzig; le professeur Lassius, de Zurich; M. Hersch, architecte de la ville de Lyon, et M. Nénot, architecte de la nouvelle Sorbonne, à Paris.

CAISSE DE DÉFENSE MUTUELLE

DES ARCHITECTES

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il y aura Assemblée générale de tous les adhérents de la *Caisse de Défense mutuelle des Architectes*, le vendredi 20 juin, à 9 h. très précises du matin, boulevard Saint-Germain, 168, dans la salle ordinaire des réunions du conseil de la Société centrale des architectes français.

ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE

1^o Rapport du Comité d'Administration sur les opérations de l'Exercice 1889-1890;

2^o Élection, par les seuls membres présents, de quatre membres du Comité habitant Paris, en remplacement de MM. Feydeau, Ach. Hermant et Leudière, membres sortant rééligibles (art. 9 des statuts et art. 14 du Règlement) et de M. Tournade, démissionnaire;

3^o Dépouillement des votes des membres non résidents.

NOTA. — Les membres non résidents seuls sont invités à adresser, avant la séance, boulevard Saint-Germain, n^o 168, un bulletin de vote portant le nom d'un membre non résident de l'Association, en remplacement de M. Échernier, de Lyon, membre sortant rééligible. (Art. 9 des statuts.)

Après l'Assemblée générale, séance du Comité d'administration.

Recevez, Monsieur et cher confrère, l'expression de nos meilleurs sentiments de confraternité.

Le Président, membre de l'Institut,
Charles GARNIER.

Le Secrétaire
Charles LUCAS.

NOUVELLES PARIS

La statue de Condorcet. — Le prix du concours pour l'érection sur le côté gauche de l'Institut, d'une statue à Condorcet, a rendu son jugement au second degré.

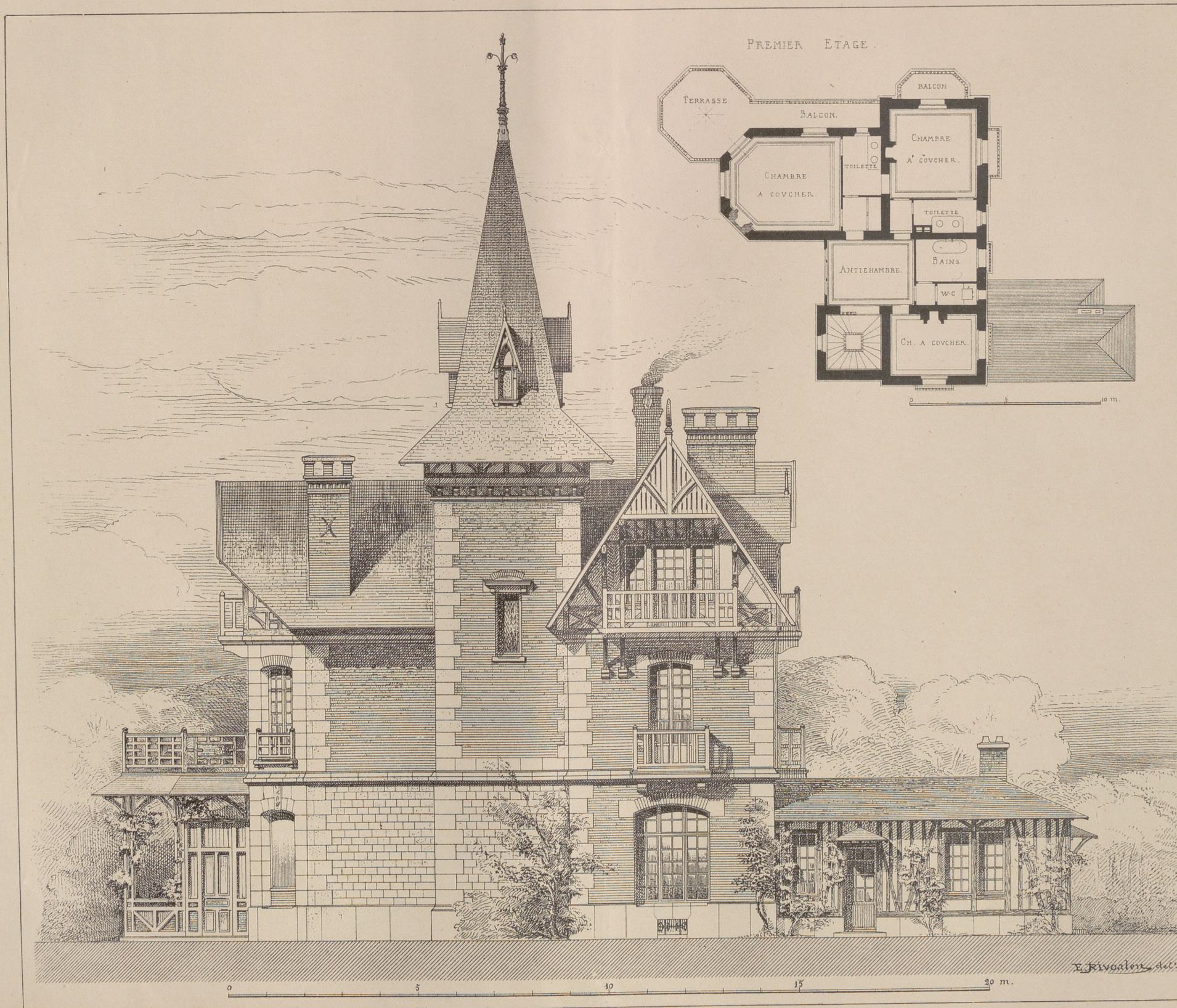
M. J. Perrin est chargé de l'exécution.

M. L. Noël a obtenu la première prime (1,500 fr.).

M. Steiner la seconde (1,000 fr.)

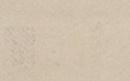
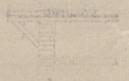
Le Gérant : P. PLANAT.

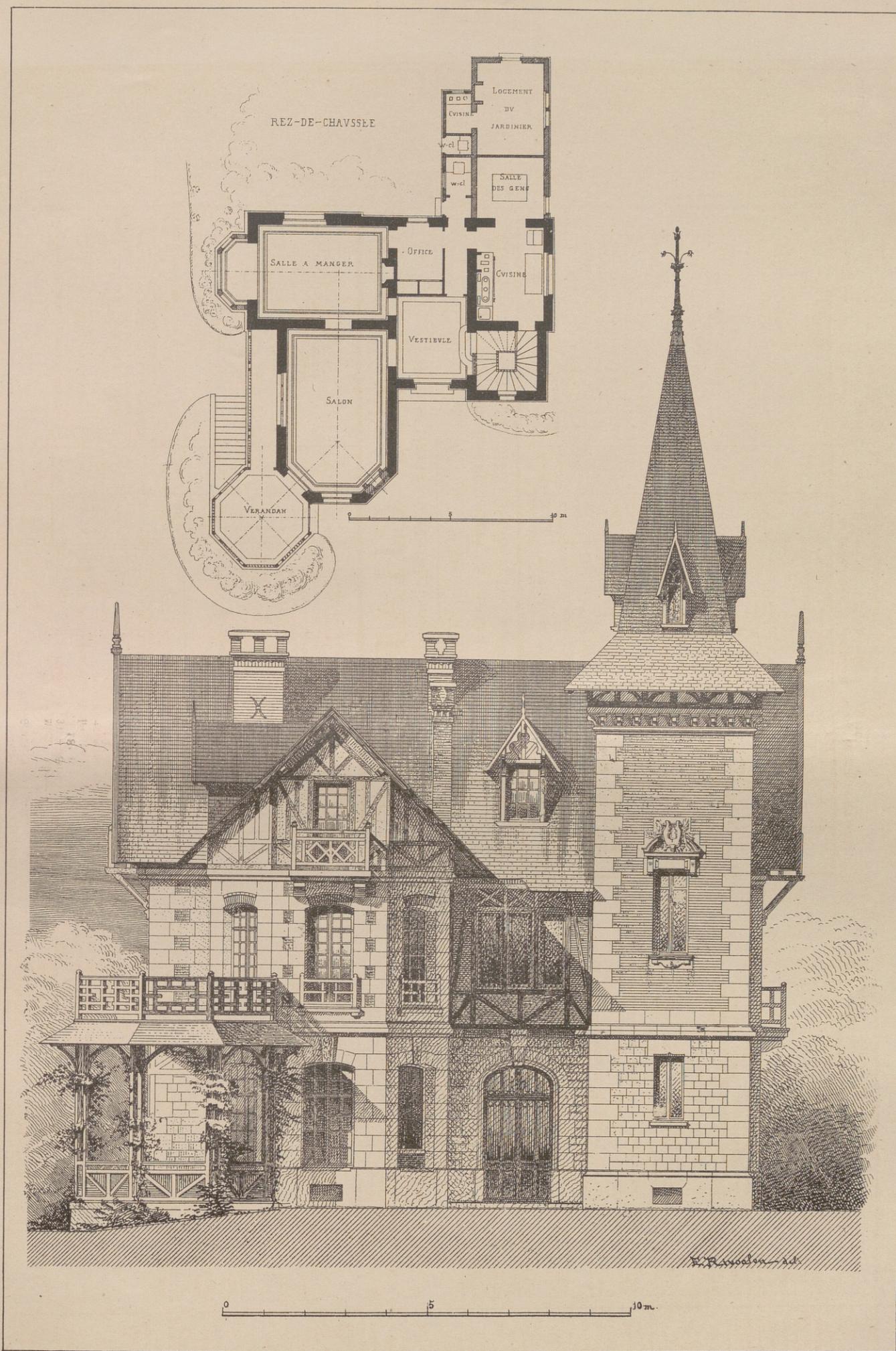
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.



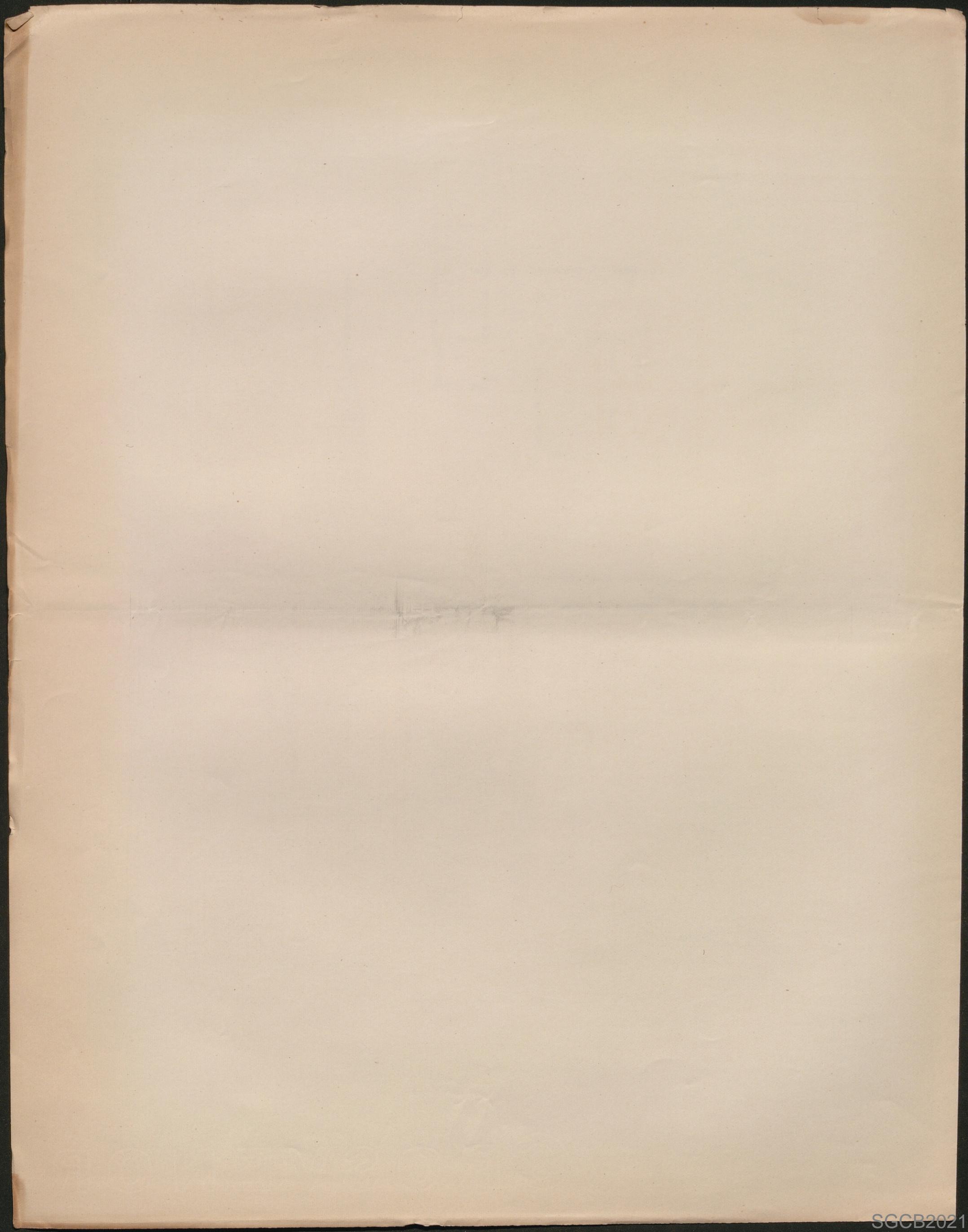
VILLA A CHOISY-AU-BAC (Oise) - ARCH: M. GIRETTE

par même temps de l'...





VILLA A CHOISY-AU-BAC (Oise) - ARCH: M. GIRETTE



FOURNISSEUR DE LA VILLE DE PARIS



Durcissement du Plâtre et de la Pierre par la Marmoréine.

Paris, le 31, Rue Bonaparte. 189

Atelier pour l'Etat
pour le Durcissement des Moulages
& Monuments Anciens des Musées Nationaux
Musée du Louvre. Cour Lefuel.

Atelier Commercial
31, Rue Bonaparte, Paris.

Adresseur Lettres & Dépêches
à M^r le Directeur
de la Société Générale du Durcissement.
31, Rue Bonaparte, Paris.

Extrait du Rapport du Budget de la Ville de Paris, p^o 1889.

D'après délibération de votre H^o Commission, une somme de 3000 francs a été affectée chaque année pour durcissement et nettoyage des plâtres, sur le crédit de 20 000 francs. Ce travail sera confié à M. Henri Vallin, Ingénieur, 11, quai Voltaire, auteur de cette précieuse découverte.



Le Plâtre durci par la simple application du liquide de la Marmoréine, ne peut plus être rayé par l'ongle ni par un autre corps dur; il se durcit en toute saison, dès qu'il est bien sec.

Il peut être périodiquement débarrassé par le lavage de toutes souillures, de la même manière qu'une plaque de marbre.

L'imprégnation par les infimiments pelits, par les miaomes, les odeurs, devient à peu près impossible, d'autant plus que les agents chimiques employés sont en même temps des antioptiques très puissants.

Par une simple imbibition, le durcissement du plâtre, plafonds, couloirs, cloisons, etc., peut se faire très rapidement, même dans un local habité, que les parties à durcir soient neuves ou anciennes, car ce liquide ne tache absolument rien.

L'opération peut se faire suivant le goût de l'intéressé, c'est-à-dire que le tout reste blanc, ou peut être teinté en vert pâle, ou encore prendre l'aspect de la pierre, mais sans couvrir.

Ce procédé de durcissement du plâtre est surtout utile pour les murs des Casernes, Prisons, Hôpitaux, Théâtres, Garcs, Salles d'Armes, Salles de Tribunaux, Eglises, Ecoles, Ateliers, Magasins de Fourneaux, de Pharmacies, Maisons d'Ouvriers, etc., partout enfin où il y a agglomération d'être animés ou entassement de marchandises.

Après l'opération de durcissement du plâtre qui facilite les travaux de peinture, on peut 48 heures après, coller les papiers. Les tentures et tapisseries en étoffe appliquées sur les murs étant enlevées périodiquement pour être battues, les murs peuvent être lavés, soit à l'eau claire, soit à l'eau phéniquée, opération des plus hygiéniques.

La Marmorisation préserve les plâtres des moisissures et autres végétations. A l'Administration de l'Assistance Publique de Paris, des murs enduits de plâtre, ainsi marmorisés, ont été lavés à l'eau phéniquée pendant 42 jours consécutifs par ordre de l'Administration sans qu'on ait pu, après cette longue expérience, constater une altération appréciable de la dureté première.

Les mêmes effets sont obtenus sur la pierre, le tuffeau, le marbre pouf, etc.

Nous n'insisterons pas sur l'avantage du durcissement de la Pierre et sur les avantages de

notre procédé sur tous les autres ; les récents travaux que nous avons faits à l'Arc du Carrousel et les 4000 mètres carrés de pierre que nous venons de durcir au Palais du Louvre, Façade Rivoli, dans la meilleure recommandation que nous puissions fournir.

Nous serions aussi fort heureux que l'on veuille bien visiter les 3.500 mètres carrés de plâtre durci et coloré que nous venons de faire, sous la direction de M. Boussard, Architecte, à la Caisse Nationale d'Espagne des Postes et Télégraphes, rue S^t. Romain.

Ce procédé n'a rien de commun avec la Silicatisation, car après le durcissement, le plâtre et la pierre continuent à respirer.

Lorsqu'on désire imperméabiliser le plâtre dans des cas spéciaux, comme par exemple, imperméabiliser les saillies et ornements d'architecture, on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux, ou mettre à l'extérieur des statues ou objets d'art en plâtre, nous durcissons et imperméabilisons ces objets, sans en altérer la forme dans la proportion la plus minime.

Cette imperméabilisation du Plâtre, de la Pierre et du Ciment a des avantages précieux pour le bâtiment au point de vue de l'hygiène. Enfin nous imperméabilisons le bois, chêne, sapin, hêtre, pitchpin, etc. et cela de la façon la plus complète.

Le 30 Mars 1889, 10^{m²} de plancher en sapin, après avoir été nettoyés à la paille de fer furent imperméabilisés et couverts de 10 litres d'eau ; après 6 heures de séjour, l'eau fut recueillie avec une éponge et on constata que la déperdition ne dépassait pas 100 grammes, déperdition provenant de l'évaporation produite par la différence de température du plancher et de celle de l'eau répandue.

L'imperméabilisation du bois supprime de nombreux foyers d'infection et de contagion dans les hôpitaux et ailleurs, tables, planchers, boiseries, cimaises, stylobates.

Les sièges de cabinets d'aisances deviennent ainsi imputrescibles.

Prix dans Paris travail fait par nous.

Pour le Plâtre, le mètre superficiel pour durcissement simple	0.55	} Main d'œuvre comprise dans Paris.
— d° ————— d° ————— pour durcissement et teinture	0.80	
— d° ————— d° ————— pour imperméabilisation simple	0.40	
Pour le Bois ————— d° ————— imperméabilisation	0.50	

Dans le cas où des échafaudages sont nécessaires, les prix sont ajoutés en plus à ceux du tarif ci-dessus.

Pour la pierre, le prix d'application varie de 0.50 à 1 fr. le mètre, selon sa nature et son espèce ; ce prix est déterminé d'avance sur échantillon remis.

Vente des produits en nature

Par boîte de 2 K ^{os} de Marmoréine pour Plâtre produisant 10 litres	La boîte 7.50	} Prix en emballage en plus
(Avec 10 litres de marmoréine, on durcit environ 20 mètres carrés de plâtre)		
Par boîte de 2 K ^{os} de Marmoréine pour Pierre ou Ciment produisant 16 litres .. d° ..	7.50	} Éviter d'approcher du feu
(Avec lesquels on durcit selon la dureté de la Pierre de 20 à 25 mètres carrés)		
Liquide imperméabilisant par Castagnon de 10, 20 et 50 litres	Le litre 1.75	} le liquide imperméabilisant
(Avec 10 litres on peut imperméabiliser de 10 à 50 mètres carrés de pierre ou ciment et 100 ^{m²} de bois environ)		

Références de quelques travaux récents.

Ministère de la Guerre, Chènerie Rive Droite.
Administration de l'Assistance Publique de Paris
Ecole d'Application de Santé Militaire du Val de Grâce
Arc du Carrousel, Place du Carrousel.
4000 m. carrés de pierre, au Palais du Louvre,
(Façade Rivoli)

Direction du Musée du Louvre
Direction des Beaux-Arts de la Ville de Paris
Maison Municipale de Santé (Ancienne M^{me}. Dubois)
Tombeau de l'Amiral Courbet (Abbeville)
3.500^{m²} de plâtre durci et teinté, Caisse Nationale
d'Espagne des Postes et Télégraphes, rue S^t. Romain (7. de Sévres, 111)

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés
au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 24 au 31 mai 1890

SUCRES		BLANC N° 3	ROUX, BASE 88°	ROUX ACQUITTÉS	STOCK	RAFFINÉS	
1890		les 100 k. nets	les 100 k. nets	BASE 88° les 100 k. nets	DES SUCRES INDIGÈNES À PARIS	BONNE SORTE	BELLE SORTE
		les 100 k. nets	les 100 k. nets	les 100 k. nets		les 100 k. nets	les 100 k. nets
Lundi... 26 mai à à à
Mardi... 27 —	..	33 75 à ..	31 ..	83 25 ..	93.466	103 ..	104 ..
Mercredi 28 —	..	33 75 à ..	31 ..	83 25 ..	92.588	102 50	103 50
Jeudi... 29 —	..	33 75 à 33 50	31 ..	83 25 ..	92.024	102 50	103 50
Vendredi 30 —	..	33 75 à 33 50	31 ..	83 25 ..	91.450	102 50	103 50
Samedi.. 31 —	..	33 75 à 33 50	31 ..	83 25 ..	90.938	102 50	103 50
Cote moyenne de la semaine.....		33 625	31 ..	83 25

HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière.)		COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE	ESPRITS FINS	COTE OFFICIELLE	STOCK
1890		BRUTE TOUS FUTS	ÉPURÉE EN TONN.	TOUS FUTS	1 ^{re} qualité, 90° non logé, ent. Paris.	P'hectolitre	DE PARIS
		les 100 k.	les 100 k.	les 100 kil	1890		pipes
Lundi... 26 mai	Lundi... 26 mai	.. à
Mardi... 27 —	..	74 50	84 50	58 ..	Mardi... 27 —	36 25 ..	17.675
Mercredi 28 —	..	70 50	80 50	57 75	Mercredi 27 —	36 25 ..	17.725
Jeudi... 29 —	..	71 ..	81 ..	57 75	Jeudi... 29 —	36 25 ..	17.725
Vendredi 30 —	..	74 25	84 25	57 75	Vendredi 30 —	36 25 ..	17.650
Samedi.. 31 —	..	72 ..	82 ..	57 50	Samedi.. 31 —	36 25 ..	17.575

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX		Ach.	Vend.
Paris, le 2 juin 1890.		fr. c.	fr. c.
Lingo's or, très fin, kil. 3,434 fr. 44 à 1000/1000.....	2 ..
Arg. fin, le kil. 218.89 à 1,000/1000, perte
Argent fin à Londres.....
Quadrupies espagnols.....	80 50	80 70	..
— colomb. et mex.....	80 50	80 70	..
Piastres mexicaines.....	3 70	3 95	..
Souverains anglais.....	25 18	25 25	..
Banknotes.....	25 30	25 33	..
Aigles des États-Unis.....	25 60	25 80	..
Guillaume (20 marks).....	24 50	24 60	..
Impériales (Russie).....	20 50	20 60	..
Couronnes de Suède.....	27 50	27 60	..
Duc. d'Autr. k. 3,388 83.....
Piastres.....	43 3/4
Liros italiennes.....	1/8	0/0	..

BILLETS DE BANQUE	
Anglais.....	..
Allemands.....	1 23
Autrichiens.....	1 99
Russes.....	2 46
Hollandais.....	2 08
Belges 3 0/0.....	3 .. 0/00
Suédois.....	1 36 0/0
Américains.....	5 10
Italiens.....	1/2 0/0
Suisses.....	1/2 0/0

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris.....	280
Boîtes montres et tabatières.....	250
Or plein.....	242 à 245
Or creux.....	235 à 240
Jaseron.....	235

MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris.....	..
Coq.....	..
Nouveau.....	..
2 ^e Titre.....	..
Platine.....	le gramme 4 70
Lingots d'or.....	pair
Lingots d'argent doré, perte.....	..
Piastres du Chili et Pérou.....	..

FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)			
	1890	1889	1888
Lundi.. 26 .. à	52 50 à ..
Mardi.. 27 54 25 54 ..	53
Mercr.. 28 54 .. 54 25	53 50	..	52 25 ..
Jeudi.. 29 54 25 54 ..	54	52 25 ..
Vendre. 30 54 50 54 75	52 .. 52 25
Samedi. 31 54 75 54 50	53 50	..	52 25 ..

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)			
Snif (boucherie de Paris) 43° 4/2 en pains.	60 50
Suif fondu 44° enfuté, de toutes provenances.....	61 ..
Acide stéar. jue de saponification.....	95 ..	à
Acide stéarique de distillation.....	95 ..	à
— oléique de saponification.....	58 ..	à
— — de distillation.....	54 ..	à
Glycérine brute 28° de saponification.....	85 ..	à 90

MÉTAUX — 31 mai.			
A L'ACQUITTE, les 100 kilos.	1890	Cours de la sem. préc.	Cours de la sem. corres. de 1889 1888
Cuivre, Chili en barres, premières marques. liv. Havre	148 75	147 50	142 50 210 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire. liv. Havre.	143 75	142 50	107 50 205 ..
Cuivre en lingots et plaques.	151 25	150 ..	142 50 200 ..
— Best Selected.....	157 50	155 ..	147 50 205 ..
— Mineral de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu	152 50	..	120 .. 177 50
Étain Banka liv. Hav. ou Par.	257 50	256 25	250 .. 235 ..
— Billiton.....	253 75	252 50	247 50 230 ..
Étain Détroits.....	250 ..	247 50	243 75 237 50
— Australie..... 240 ..
— Angl. de Cornouailles. livr. Havre ou Rouen	251 25	250 ..	245 .. 245 ..
Plomb provenances diverses.
— marque ordin. liv. Havre.	33 50	33 25	32 .. 31 50
— id. livr. Paris.	34 25	34 ..	33 .. 32 50
Zinc de Silésie .. liv. Havre.	61 75	62 ..	48 25 45 ..
— Autres bonnes marq. —	61 25	61 50	48 .. 44 50
— — Paris.....	61 75	62 ..	48 25 45 ..

COURS DES VIEILLES MATIÈRES A PARIS

Du 6 mars au 5 juin 1890. (Derniers chang. à partir du 27 mai 1890).

Livrables à Paris comptant sans escompte.

	PRIX			PRIX	
	PAR 1,000 KILOG.			PAR 1,000 KILOG.	
	Fer	Acier		Fer	Acier
FERRAILLE DE CHEMINS DE FER			TOLES		
Vieux rails { à double champignon	90 »	90 »	Déchets de tôles neuves et rognures	50 »	50 »
{ vignoles	90 »	90 »	Tôles de chaudière de 8 millimètres et		
Eclisses et contre-eclisses	95 »	» »	au-dessus (dérivées)	80 »	80 »
Salles, boulons, crampons chevilletes	65 »	» »	Tôles de 5 mill. et au-dessus et rognures	80 »	» »
Bandages de locomotives et de wagons	95 »	95 »	— 3 à 5 mill. —	50 »	» »
Essieux de locomotives et de wagons	95 »	95 »	— de choix et au-dessous de 3 mill.	50 »	» »
Vieux ressorts (Bessemer)	95 »	» »	Chaudières en tôle (non dérivées à dé-	45 »	» »
Ferraille d'ateliers	90 »	90 »	monter)	» »	» »
Tournure grosse	60 »	60 »			
FERRAILLES			FONTES		
Ferraille de constructeurs	85 »	» »	Vieux coussinets de chemin de fer	57 »	Prix par 1,000 kil.
— ordinaire, dite gros bouts	85 »	» »	Fonte blanche, dite marmaille sans brûlée	50 »	
— de marchand, dite campagne	80 »	» »	Vieux tuyaux minces (tartrés)	50 »	
Grain, cerceaux et platinage de choix	52 50	» »	Fonte grise ordinaire sans brûlée	60 »	
Vieux platinage	50 »	» »	Vieux tuyaux épais (non tartrés) propres	60 »	
Vieux cercles de charrettes et essieux	80 »	» »	Vieilles gargouilles	60 »	
Vieux barreaux en fer non brûlés	55 »	» »	Fonte grise, dite mécanique	65 »	
Vieux tuyaux en fer propres	50 »	» »	Tournure de fonte propre	25 »	
Vieux rails de terrassement	90 »	» »	Tournures à l'huile, percures, forures	12 50	
Tournure de fer grosse	65 »	» »	Vieux tuyaux en bon état (à servir)	100 »	
— petite	50 »	» »	Vieilles colonnes et plaques en bon état (à servir)	120 »	

BOIS DE CHARPENTE

Dans Paris. — Conditions d'usage

Cours du 16 mai 1889 au 5 juin 1890.

(LES DERNIERS CHANGEMENTS, à partir du 1^{er} juin 1890.)

COMPRIS DROITS D'OCTROI : 11 fr. 28 c. pour le chêne; 9 francs pour le sapin.

CHÊNE NEUF	FLOTTÉ	DE PAYS	SAPIN des Vosges ou du Jura	à l'équerre	à la ficelle et au quart
Compris transport au chantier de l'entrepreneur		non flotté	Compris transport au chantier de l'entrepreneur		
Brindilles	65 »	46 »	Petit 0,27 × 0,27	55 »	60 »
Ordinaires jusqu'à 27 × 30	65 »	55 »	Moyen 0,27 × 0,30 à 0,36 × 0,36	60 »	65 »
Petit arrimage de 30 à 33 × 36	75 »	65 »	Gros 0,37 × 0,39 et au-dessus	75 »	70 »
Moyen — de 36 à 39 × 42	90 »	80 »			
Gros — de 43 à 48 × 48	100 »	75 »	BOIS DE PITCHPIN		
Gros — de 51 et au-dessus			POUR CHARPENTE		
suivant qualité	110 »	» »	Non compris transport		
à 120			De 6 à 20,00 de longueur, bien		
CHÊNE VIEUX DE DÉMOLITION			équerri, depuis 0,26 × 0,26 jus-		
SUIVANT QUALITÉ DE 45 A 56 FR.			qu'à 0,56 × 0,56		
Sapin du Nord			90 »		
Hors Paris sur wagon sans transport			TRANSPORT		
Poutrelles de 0,14 à 0,22 de grosseur			du chantier marchand au chantier de l'entrepreneur		
bien équerri	45 »	» »	Le stère, par voiture ou fardier		
Ordinaires jusqu'à 0,30	48 »	» »	Transport de sapin du Havre par		
Poutres jusqu'à 0,40 de grosseur			wagon, les 1,000 kil		
bien équerri	65 »	» »	5 »		
Madriers pour charpente, le mètre.	0 80	» »	8 »		

NOTA. — Les bois de Bourgogne et du canal de Bourgogne se vendent le même prix que les autres provenances, du reste, il en vient très peu cette année.

Reproduction expressément interdite

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 29 mai 1890.

6^e arr. — Rue de Vaugirard, 15. — Prop. et arch., M. F. Glaize, y demeurant. — Construction.

16^e arr. — Rue de Passy, 61. — Prop., M. Cornette, rue Michel-Lecomte, 3. — Arch., M. A. Chabert, rue Mozart, 39. — Surélévation (3 étages).

18^e arr. — Rue Lefort et place d'Ornano. — Prop., M. Vallée, rue du Maroc, 27. — Arch., M. Olive, rue de Berne, 2. — Deux constructions.

19^e arr. — Quai de la Loire, angle rue d'Allemagne. — Prop., Société de la force par l'électricité. — Arch., M. S. Dunnett, rue de Maubeuge, 95. — Bâtiment.

Du 30 mai 1890.

6^e arr. — Rue de Sèvres, 127. — Prop., M. Hochedel, rue Lecourbe, 137. — Arch., MM. Sorets père et fils, rue Roussin, 83. — Construction.

8^e arr. — Rue de la Boétie, 68-70, angle rue de Courcelles. — Prop., MM. Massat et Marchegay. — Arch., M. P. Lobrot, rue de Caumartin, 43. — Construction.

14^e arr. — Rue Beaunier, 49. — Prop., M. Chouanard. — Arch., M. C. Lefort, rue Saint-Maur, 166. — Deux ateliers d'artiste.

15^e arr. — Rue Héricart, 6. — Prop., M. L. Lapeyre. — Arch., M. Emile Jandelle fils, rue Fessart, 34. — Hangar.

19^e arr. — Rue de Mouzaïa. — Prop., M. Diet. — Arch., M. P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 10. — Construction.

— Rue de Mouzaïa (villa du Progrès). — Prop., M. H. Crélot. — Arch., M. P. Fouquiau. — Construction.

— Rue de Mouzaïa (villa du Progrès). — Prop., M. Di-gard. — Arch., M. P. Fouquiau. — Construction.

— Rue de Mouzaïa (villa du Progrès). — Prop., M. A. Sclosse. — Arch., M. P. Fouquiau. — Construction.

— Rue de Mouzaïa (villa de Bellevue). — Prop., M. A. Sclosse. — Arch., M. P. Fouquiau. — Construction.

— Rue de Bellevue, 9 présumé. — Prop., M. Serres. — Arch., M. P. Fouquiau. — Construction.

Du 31 mai 1890.

6^e arr. — Rue de Vaugirard, 402, angle rue de Bagneux. — Prop., M. Laboureur, boulevard Raspail, 2. — Arch., M. G. Jacotin, rue de l'Echiquier, 49. — Construction.

8^e arr. — Rue Daru, 8. — M. Bories, locataire, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 264. — Hangar.

12^e arr. — Avenue de Saint-Mandé, 5. — Prop., M. Bardoux, boulevard Voltaire, 227. — Arch., M. Ed. Jandelle-Ramier, rue de Rébeval, 55. — Construction.

13^e arr. — Rue de la Glacière, 221. Prop., Crédit Lyonnais. — Arch., M. A.-G. Rives, rue Daru, 15. — Construction.

14^e arr. — Boulevard Brune, 113 présumé. — Prop., M. Daveluy. — Arch., M. A. Plançq, rue Brézin, 13. — Construction.

15^e arr. — Rue Héricart, 22. — Prop., M. Leloutre. — Arch., M. T. Guibout, rue du Commerce, 32. — Construction.

16^e arr. — Rue Pajou, 36. — Prop., M. Salettes, rue de l'Assomption, 54. — Arch., M. A. Chanut, rue Pajou, 43. — Petit pavillon.

Du 2 juin 1890.

13^e arr. — Rue de la Glacière, 137. — Prop., M. Parra, y demeurant. — Construction (4 étages).

— Rue des Tanneries, 27 et rue du Champ-de-l'Alouette, 6. — Prop., M. Salguier, rue du Champ-de-l'Alouette, 6. — Surélévation (1 étage) et construction (4 étages) en aile sur la cour.

— Rue Michal, 23. — Prop., M. Hafemeister, y demeurant. — Surélévation (2 étages).

14^e arr. — Rue d'Alésia, 141, angle rue Nouvelle. — Prop., M. Palade, rue Didot, 69. — Arch., M. Biehler, rue des Martyrs, 70. — Construction.

16^e arr. — Rue de Lubeck, 34. — Prop., M. Hombert, rue Victor-Massé, 34. — Arch., M. Navarre, rue des Martyrs, 64. — Construction.

17^e arr. — Rue des Fermiers, 4. — Prop., M. Duffau,

même rue, 19. — Arch., M. Cacheux, même rue, 19. — Constructions intérieures.

— Rue projetée, 6 (boulevard Pereire, 200-202 à la rue Guersant). — Prop., M. Gateau, avenue Duquesne, 35.

— Arch., M. Goy, rue de la Montagne-Sainte-Genève, 3. — Construction.

19^e arr. — Rue de l'Ourcq (rue d'Aubervilliers, 150). — Prop., M. Leplatre, rue Jean-Jacques-Rousseau, 27.

— Arch., M. M. Bonnaterre, avenue de Villiers, 95. — Constructions pour magasins et écurie.

20^e arr. — Rue Ramponeau, 20. — Prop., Mme veuve Pellissier, boulevard de Belleville, 47. — Arch., M. Martin, rue Saint-Placide, 37. — Petite construction intérieure.

— Rue Vitruve, 22. — M. Driant, principal locataire. — Arch., M. Gentil, cours de Vincennes, 37. — Surélévation.

Du 3 juin 1890.

11^e arr. — Rue Popincourt, 29, angle du passage Raoul. — Prop., M. Perré, rue Oberkampf, 82. — Arch., M. Tropey, rue de Clichy, 55 (cité Mouthiers, 2) — Hangar et écurie.

15^e arr. — Boulevard Lefèvre, 53. — Prop., Société du service des abattoirs pour charcuterie (M. Songeux, président). — Arch., M. Letourneur, rue Jacquemont, 10. — Ecuries et remises.

17^e arr. — Rue Nollet, 36. — Prop., M. Aubrun, boulevard des Batignolles, 40. — Surélévation.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le surlendemain.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

32. — Le samedi 7 juin 1890. — Adjudication au rabais, en un lot, de la fourniture des attelages et objets divers nécessaires au service du curage des égouts en 1890 et en 1891. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

33. Le samedi 7 juin 1890. — Adjudication, au rabais, en un lot, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter rue Censier, entre les rues Monge, Moufflard et rue Pascal. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

34. — Concours pour la reconstruction de la caserne des Célestins. — Il sera ouvert du 22 mai au 22 juillet 1890, un concours pour la reconstruction de la caserne des Célestins (4^e arrondissement).

35. — Le Samedi 7 juin 1890. — Adjudication, au rabais, en un lot, de la fourniture des couronnements et bavettes en granit nécessaires à l'établissement des bouches d'égout en 1890, 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Le Samedi 7 juin 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement par le Préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture, Palais du Tribunal de commerce de Paris, à l'adjudication, au rabais, en un lot, de la fourniture des couronnements et bavettes en granit nécessaires à l'établissement des bouches d'égouts en 1890, 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

Le montant de la fourniture annuelle est évalué approximativement à 8,000 fr.

Le cautionnement est fixé à mille cinq cents francs et sera versé en titres de rentes sur l'Etat ou en obligations de la Ville de Paris, au porteur.

Les frais de l'adjudication sont évalués, approximativement, à 1,000 francs.

Les cahiers des charges, bordereau des prix et dessins sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau : eaux, canaux et assainissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

36. — Le Samedi 7 juin 1890. — *Adjudication, au rabais, en trois lots, de la fourniture des objets de quincaillerie, de lampisterie et de charonnage nécessaires au service du curage des égouts pendant les années 1890, 1891 et 1892. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.*

Le Samedi 7 juin 1890, à une heure et demie, après midi il sera procédé publiquement, par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris, et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture, Palais du Tribunal de commerce, à l'adjudication, au rabais et en trois lots, de la fourniture des objets de quincaillerie, de lampisterie et de charonnage nécessaires au service du curage des égouts pendant les années 1890, 1891 et 1892.

1^{er} lot. — Quincaillerie. — Montant approximatif et annuel de l'entreprise, 8,000 fr. — Cautionnement, 800 fr. — Montant approximatif des frais d'adjudication, 500 fr.

2^e lot. — Lampisterie. — Montant approximatif et annuel de l'entreprise, 6,000 fr. — Cautionnement, 600 fr. — Montant approximatif des frais d'adjudication, 400 fr.

3^e lot. — Charonnage. — Montant approximatif et annuel de l'entreprise, 3,000 fr. — Cautionnement, 500 fr. — Montant approximatif des frais d'adjudication, 350 fr.

Les cahiers des charges et bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau : eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

37. — Le Samedi 7 juin 1890. — *Adjudication, au rabais, en deux lots, des travaux de terrassements, de maçonnerie, etc., à exécuter sur le canal Saint-Denis, 1^o pour la reconstruction des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e écluses; 2^o pour le recoupement d'une courbe et la construction de perrés au 5^e bief.*

Vu l'urgence :

Le Samedi 7 juin 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de l'ingénieur en chef des Canaux, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), à l'adjudication, au rabais, en deux lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter sur le canal Saint-Denis, savoir :

1^{er} lot. — Reconstruction des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e écluses. — Estimation, 847,106 fr. 68. — Cautionnement, 25,000 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 11,000 fr.

2^e lot. — Travaux de recoupement d'une courbe et de construction de perrés au 5^e bief. — Estimation, 92,360 fr. 54. — Cautionnement, 2,000 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 4,500 fr.

Les cahiers des charges, plans, détails estimatifs, avant-métrés et bordereaux des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau : eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

38. — Le Samedi 7 juin 1890. — *Adjudication, en un lot, de la fourniture du combustible nécessaire à l'alimentation des machines à vapeur de l'usine d'éclairage électrique des Halles centrales du 1^{er} juin au 31 décembre.*

Le samedi 7 juin 1890, à une heure et demie après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture, (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du receveur municipal et du directeur de la voie publique et des promenades, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture du combustible nécessaire à l'alimentation des machines

à vapeur de l'usine d'éclairage électrique des Halles centrales du 1^{er} juin au 31 décembre 1890.

Le montant de l'entreprise est évalué à 64,880 francs.

Le cautionnement est fixé à 3,000 francs.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués à 1,400 francs, devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

39. — Le Samedi 21 juin 1890. — *Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux relatifs à l'entretien des urinoirs en ardoise isolés et adossés avec toitures ou écrans, pendant les années 1890 et 1891.*

Le samedi 21 juin 1890, à une heure et demie après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine, ou son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et du directeur de la voie publique et des promenades, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux relatifs à l'entretien des urinoirs en ardoise, isolés et adossés, avec toitures ou écrans, pendant les années 1890 et 1891.

Le montant de l'entreprise est évalué à 21,000 francs.

Il n'est pas exigé de cautionnement.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués à 700 francs, devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le secrétaire général de la préfecture,

Signé : LAURENCEAU

FAILLITES

27 mai. — Merle, commissionnaire-consignataire, 12, place d'Anvers (7381). — Laporte (François), marchand de vins, rue Mouffetard, 4 (7382).

28 mai. — Bloch (Salomon), négociant en limes et aciers, 53, rue de Lancry (7383). — Paillet (Romain-Charles), bourrelier à Ivry, 86, rue du Liégar (7384). — Quehen (Démouille Emilie, 29, rue la Ferronnerie (7385). — Pajot (Tranquille-François) à Boulogne-sur-Seine, rue Fessart 11 (7386). — Beaumont, marchand de nouveautés à Courbevoie, 7, rue de Bezons (7387).

30 mai. — Gauthier, marchand-épicer, 73, rue des Dames (7388). — Dame Blum, commerce de robes et manteaux sous le nom de Hortense, rue du Rocher, 51, rue Caumartin, 39 et actuellement 41, rue Pasquier (7389). — Menand négociant en quincaillerie, 25, rue Notre-Dame-des-Victoires (7390). — Thibault, chapelier, 66, rue de Provence (7391). — Lecamus, ancien marchand de vins, 178, rue Nationale (7392).

31 mai. — Gilquain, entrepreneur de peinture, 112, rue d'Avron (7393). — Meunier, négociant en vins et spiritueux en gros, 237, rue de Charenton (7394). — Lecomte (Ludovic), commissionnaire en fruits et primeurs, 30, rue Étienne-Marcel (7395).

2 juin. — Abram (William-Hill) marchand tailleur, 6, place de la Madeleine (7396). — Allais (Achille), fruitier, rue de la Pompe, 17 (7397). — Boullé, commissionnaire en bijouterie, 40, rue Godéroy-Cavaignac (7398).

3 juin. — Auerbach, représentant de Commerce, 12, rue d'Hauteville (7399). — Fr. J. Goldschmidt, négociant en diamants, 47, rue Laffite (7400). — A. Gardebled, entrepreneur de maçonnerie et épicer, 64, rue Alexandre-Dumas (7401). — Bouchet, ancien boulanger, 76, rue Blomet et 28, rue du Château (7402). — Perthuison, ancien marchand de vins, 70, rue de Lauriston (7403). — Félix (Emile-Léopold), décédé, en son vivant, marchand de vins, 10, boulevard Rochechouart (7404). — Th. de Beauregard, commissionnaire en marchandises, 23, passage Véro-Dodat (7405).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Société de la Petite Presse, 123, rue Montmartre. — Entreprise d'installation d'éclairage électrique à Levallois-Perret, rue Voltaire, 73. — Les Garages de la Basse-Seine, à Courbevoie, 52, quai de Seine. — Dreyfus et Schil, commerce de papiers. — Marchi et Piccoli, entrepreneurs de peinture, 76, boulevard Saint-Marcel. — Green et Stenger, tailleurs de glaces, 39, rue Volta. — Badigon et Moreau, entrepreneur de peinture, 1 passage de l'Asile. — Delage, Longrette et Rigonet, maçonnerie, 142, rue du Bac. — Angelo Nobile et Cie, entreprise de maçonnerie, 41, rue Claude-Lorrain. — Société anonyme des Orphelinats agricoles, siège rue Casimir-Périer, 2. — Société des messageries de journaux parisiens, 23, rue du Mail. — A. Lefèvre et Vincent, peinture, vitrerie et papiers peints, 23, rue de la Botte. — Crédit central de France, rue de Navarin, 12-14. — Caoulbais et Gombault (l'Archimède, aide de traction de voitures), rue des Alouettes, 25. — Brugnion et fils et Cie, émailage du verre à Montreuil-sous-Bois 7, rue de l'Ermitage. — Le Progrès, travaux de peinture, 60, rue Caulaincourt.

MODIFICATIONS

Société française de matériel agricole et industriel, à Vierzou.

DISSOLUTIONS

Schwenck et Bougine, entrepreneurs de maçonnerie, 212, rue Lafayette. — Blanchard et Delcourt, cabinet d'architecte, 5, rue de Provence.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Propriété, 100 m., rue Ducange, 32, Acq., Girardon, rue de la Procession, 17 (6.100). — Terrain, 592 m. 88 c., rue Lesueur, 12, Acq., Petit, rue de Charenton, 90 (80.000). — Maison, rue Saint-Bon, 13, Acq., Deschamps, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or) (103.000). — Constructions élevées sur un Terrain, rue du Terrage, nos 7 et 7 bis, Acq., Montier, rue d'Enghien, 40 (40.500). — Hôtel, 1,676 m. 95 c., rue Monsieur, 13, Acq., Société Immobilière de la rue Monsieur, rue de Lisbonne, 2 (240.000). — Terrain, 419 m. 30 c., avenue Philippe-Auguste, 87 et 93, Acq., Rongier, rue des Taillanders, 8 (41.100). — Propriété, 374 m. 27 c., rue Montmartre, 35, Compagnie anonyme d'assurances sur la vie « La France », rue de Grammont, 14 (412.500). — Propriété, 1,340 m., rue de Flandre, 173, Acq., Noury, rue Greneta, 64 (410.000). — Terrain, 615 m., à Colombes (Seine), lieu dit les Petites-Bruyères, Acq., Lecanu, à Bois-de-Colombes, rue de la Côte-Thibault, 40 (2.500). — Maison à Boulogne (Seine), 100, rue de Paris, Acq., Ribou, à Boulogne (Seine), 27, rue de la Saussière (42.000). — Portion de Terrain, 442 m., rue de Billancourt, 47, Acq., Legendre, rue de Billancourt, 27 (14.210). — 3 Maisons rue du Château-des-Rentiers, 204, 206, et rue Harvèy, 27, Acq., Roze, rue des Bergers, 30 (35.800). — Terrain, 866 m. 50 c., rue Jacques-Kablé, n° 6, 8 et 10, Acq., Laubière, avenue de l'Opéra, 3 (150.000). — Maison de campagne à Bondy, avenue ou allée Dollet, Acq., Mignot, à Coubron (S.-et-O.) (3.050). — Maison rue Alphonse, 34, Acq., Sailly, rue des Rosiers, 38 (18.000). — Propriété, 108 m., à Nogent-sur-Marne (Seine), rue du Moulin-de-Beauté, Acq., Erlanger, rue Vieille-du-Temple, 120 (5.500). — Propriété, 364 m., rue des Fourneaux, n° 255 et 255 bis, Acq., Gilles dit Laviolette, boulevard de Sébastopol, 83 (23.392). — Maison rue de Maubeuge, 5, Acq., veuve Garnier, avenue Henri-Martin, 83 (397.000). — Propriété, 185 m. 58 c., rue du Havre, 15, Acq., Testevuide, rue de Provence, 114 (59.200). — Immeuble, 1,086 m., r. du Chevaleret, 70, Acq., Ville de Paris (160.000). — Maison rue de Chalon, 44, Acq., Berrurier, rue Popincourt, 3 (166.000). — Propriété, 551 m. 10 c., au Perreux, allée de la Ferme, 4, Acq., demoiselle Wagner, 44, rue Vaugirard (10.500). — Constructions à Charenton, 28, rue des Carrières, Acq., Grande Distillerie Centrale de Paris, rue Saint-Antoine, 222 (40.000). — Maison rue du Simplon, 28, Acq., Courvoisier, 7, boulevard Morland (86.050). — Maison passage des Fourneaux, 13 et 15, Acq., Auvray (Vve), rue Boulard, 20 (7.100).

Propriété 5,602 m., à Villemomble, allée Franklin, 5, acq. Wertheimer, à Villemomble, avenue Franklin, 3, et autres. (14.500). — Maison à St-Denis (Seine), 30, route de Gonesse acq. Guilleminot, à St-Denis, rue Petit, 1 (7.000). — Constructions sur un terrain, rue Stephenson, 42, 44 et 46, et droit au bail dudit terrain. Acq. Berwick, rue Stephenson, 46 (3.050). — Maison, Grande-Rue, 53, à Stains (Seine). Acq. Moreau, rue Louis-Blanc, 46 (14.500). — Maison rue du Faubourg-Montmartre, 23. Acq., Baron de Janzé, rue Taibout 80 (322.000). — Maison rue Greuze, 40. Acq., Guernonprez, rue Jean-Bart, 50 (150.000). — Maison rue de Cléry, 25. Acq., Bordères Seillière, avenue du Bois-de-Boulogne, 64 (1.277.000). — Terrain 10,331 m. à Châtillon (Seine), lieudit le Trou-au-Coq. Acq., Assistance publique, place de l'Hôtel-de-Ville, 3 (33.375). — Maison à Bois-Colombes, rue du 14 Juillet, 12. Acq., Messis, rue du Faubourg-St-Honoré, 103 (8.300). — Maison boulevard Saint-Germain, 156, Acq., Espirat, rue des Beaux-Arts, 6 (204.000). — Propriété 980 m., rue du Château, 19 et 21. Acq., Veuve Eugène Belin et fils (Société), rue de Vaugirard, 52 (72.550). — Maison rue de Chanzy, 22, à Courbevoie (Seine). Acq., Bellon, rue du Bouloi, 15 (9.000). — Propriété 1,585 m. 60 c. avenue de Wagram, 23, rue Brey, 24, et rue Montenotte, 9, Acq., Levesque de Champeaux, vicomte de Verneuil, avenue Hoche, 32 (256.300). — Maison rue des Apennins, 20 (ancienne rue Saint-Georges). Acq., Brumer, rue Vintimille, 24 (37.500). — Terrain, 922 m., allée de Bellevue, 27, au Perreux (Seine). Acq., Monier (Mlle), Galerie Colbert, 1 (4.000). — Maison rue Notre-Dame-de-Nazareth, 7. Acq., Derolland, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 7 (302.000). — Propriété 1,340 m., rue d'Odessa, 3. Acq., Lefebvre rue de Cléry, 19 (170.000). — Maison boulevard Saint-Germain, 253. Acq., Rouff place du Théâtre-Français, 4 (405.100). — Propriété 123 m., rue du Jour, 7. Acq., Bourgeon, rue de la Poterie, 9 (91.000). — Maison rue de l'Arbalette, 11. Acq., Le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 110 rue de Grenelle (53.000). — Maison boulevard du Temple, 38. Acq., Chauvière, rue de la Condamine, 68 (142.000). — 2 propriétés à Alfortville, quai de la Marne, 32 et 33. Acq., Mannoury, rue Beaubourg, 65 (8.000). — 3 terrains, 619 m. 9 c., boulevard de Grenelle, 71, et rue Duplex, 43. Acq., Rouville boulevard Haussmann, 153, et a (21.700).

Maison à Gennevilliers (Seine) rue Aguado, 10, Acq., Decaux avenue de Clichy, 103 (25.100). — 2 terrains : 2.61 m. 94, avenue Philippe-Auguste et ruelle du Bureau. Acq., Ville de Paris, 44 (180.940). — Echange d'un terrain de 422 m. 70 à la Garenne-de-Colombes, à l'angle de l'allée du Nord et de la rue de Courbevoie, contre un terrain de 412 m. 50 à la Garenne-de-Colombes. Acq., Lafolie rue d'Amsterdam (sans soule ni retour de part ni d'autre). — Maison à Vincennes, rue des Deux-Communes, 4, Acq., Hervelev à Vincennes, rue Fontenay, 206 (15.000). — Maison, rue Chappe, 13, Acq., Tarayre, rue de Clignancourt, 36 (32.000). — Hôtel, 2,638 m., à Neuilly-sur-Seine, boulevard Victor-Hugo, 71. Acq., Société des Immeubles de France, rue Marsollier, 9 (53.000). — 2 terrains, 954 m. rue Ruly, 8 et 12. Acq., Bourse rue Ruly, 12 (36.000). — Propriété 5,000 m., à Montrouge, avenue de Châtillon, 56, Acq., Bouchet, boulevard Jourdan, 30. (133.000). — Maison rue Casimir-Périer, 9, Acq., Brun, rue Casimir-Périer, 9 (153.500). — Maison rue Paradis-Poissonnière, 17, Acq., Compagnie d'assurances « La France » rue de Grammont, 14 (600.000). — Maison rue Nicolo, 2. Acq., Schreiner, rue François-Millet, 6 (50.050). — Propriété 370 m. 20, au Pré-Saint-Gervais (Seine), rue Chardanne, 2, Acq., Gelly, au Pré-Saint-Gervais, rue Platrière, 16 (15.000). — Remobilisation de dix actions de la Banque de France. Acq., Desvignes, rue de Chaligny, 12 (»). — Terrain 3,419 m. 15, avenue Daumesnil, 265, 267, 269. Acq., Fortin, faubourg Saint-Antoine, 215 (45.000). — Terrain 3,030 m. 34, rue de Flandre 159 et 161. Acq., Sommier, rue de Flandre, 145 (121.250). — Maison rue du Simplon, 32, Acq., Quédeville, rue Marie-Louise, 3 (117.500). — Maison à Levallois-Perret, rue Fouquet, 19. Acq., Fraux à Levallois-Perret, rue Fouquet, 27 (44.600). — Terrain 377 m. 44, rue Rambuteau, 11, Acq., Carrère de Nabat, rue Marbeuf 3 (1,226,464). — Echange d'une portion de terrain 290 m. 28 à Montreuil-sous-Bois, rue Armand-Carrel, 23, contre une parcelle de terrain 236 m. 33 à Montreuil-sous-Bois. Acq., Clouet à Montreuil-sous-Bois, rue Armand-Carrel, 25 (sans soule). — Immeuble, 1,317 m. 32 c., rue Servan, n° 44, 46, et cité Joly, 41. Acq., Delfosse, au Raincy (Seine-et-Oise) allée de l'Ermitage 36 (79.039).

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES	SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE A PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires	
1890							
2 ^e Art 25 mars.	Rue Monsigny, 7.	M	...	45.000	...	à l'amiable.	
4 ^e — 15 —	Rue Saint-Antoine, 159.	—	18.966	250.000	250.050	Bourse.	
6 ^e — — —	Rue Monsieur-le-Prince, 50.	—	...	25.000	50.100	Husson.	
— — —	Rue Saint-Benoît, 26.	—	142 71	8.000	50.000	104.000	Beau.
— 19 —	Rue Saint-Romain, 5.	—	460 ..	6.565	50.000	92.000	P. Roche.
7 ^e — 15 —	Boulevard Latour-Maubourg, 80-82.	—	300 29	12.500	100.000	163.000	Passion.
— — —	Rue Chevert, 5 bis et 7.	—	606 03	14.000	80.000	205.000	V. Tricot.
— 49 —	Rue Barbet-de-Jouy, 21.	—	501 60	22.849	250.000	360.050	Marquis.
— 20 —	Rue Saint-Simon, 45.	—	376 96
— — —	— 17.	—	360 ..	25.000	422.334	426.000	Guyot-Sionn.
8 ^e — 25 —	Rue Pasquier, 2-4.	—	811 ..	90.360	1300000	1450000	Fontana.
10 ^e — 15 —	Rue Grange-aux-Belles, 5.	—	...	3.500	30.000	48.000	Beau.
11 ^e — — —	Rue de la Roquette, 192-194-196, et rue Mont-Louis, 13-15.	—	4.552 25	...	250.000	372.000	Benoist.
— 19 —	Rue Richard-Lenoir, 39, voie privée.	—	235 04	4.510	40.000	58.000	Bourse.
12 ^e — 18 —	Avenue de Saint-Mandé, 74.	—	70.000	77.400	Aron.
— 22 —	Rue de Bercy, 100, et 1, r. Corbeineau.	—	238 ..	10.020	90.000
— — —	Rue Corbeineau, 3.	—	192 70	5.750	60.000	240.000	Benoist.
— — —	— 5.	—	...	1.000	10.000
13 ^e — 15 —	Rue Lahire, 10.	—	1.530	30.000	30.050	Hureau.
14 ^e — — —	Rue Vandal, 35, et pass. des Suisses, 9.	—	122 50	...	18.000	21.050	Carvès.
— 25 —	Avenue du Maine, 41.	—	300.000	300.100	M. d'Arleux.
15 ^e — 19 —	Rue de Vaugirard, 140.	—	146 2 ..	7.350	60.000	108.000	Lefoullon.
— 25 —	Impasse de l'Astrolabe, 7.	—	...	7.560	55.000	73.200	M. d'Arleux.
16 ^e — 15 —	Quai d'Auteuil, 134.	—	3.248	45.000	95.000	Collet.
— — —	— 150-152-154-156, rue Van-	—	4.000	85.000	156.050	—
— — —	loc. 2 à 18, avenue de Versailles, 151.	—	...	6.580	10.000	36.000	—
— — —	Rue Van Loo, 23.	—	...	5.970	45.000	40.400	Fouquet.
— — —	Avenue de Versailles, 143.	—	...	3.815	15.000	48.000	Goujon.
— — —	Rue Raynouard, 90.	—	16.000	33.800	Delorme.
— 18 —	Boulevard Suchet, 75.	—	45.000	99.200	Goupil.
— — —	— 79.	—	55.000	100.300	Théret.
— — —	— 81.	—	20.000	40.000	Goupil.
— — —	Villa Montmorency, avenue des Tilleuls.	—	5.000	25.400	Collin.
— 27 —	Rue des Fontis, 7-9.	—	640 ..	450	9.000	11.150	Delasalle.
17 ^e — 15 —	Passage Boulay, 7.	—	...	7.400	100.000	110.100	Raynaud.
— 22 —	Rue Lezendre, 169.	—	210 ..	9.075	100.000	174.550	Beaudoin.
— — —	Rue Lewis, 54.	—	50.000	114.000	Guignot.
19 ^e — 19 —	Rues des Mignottis, 6, et de Crimée, 7.	—	2.450 ..	10.610	50.000	8.467	8.467
— 20 —	Boulevard Sérurier, 79.	—	446	20.000	40.550	Coche.
20 ^e — 12 —	Rue d'Avron, 83-85. (P.)	—	...	3.880	20.000	7.500	Thorel.
— 20 —	Rue des Vignolles, 2.	—	500	5.000	Chaffotte.
Seine. 12 —	Boulogne, 20, rue Larochevoucault.	—	2.427	25.000	50.000	Giry.
— — —	— 42.	—	3.420	25.000	45.000	—
— — —	Levallois-Perret, boulevard Bineau.	—	3.000	16.000	Poinsot.
— 15 —	Joinville, 30, rue de Paris.	—	550 ..	2.000	11.000	37.100	Collet.
— — —	Bagnolet, 29, rue de la Fraternité.	—	136	1.500	1.550	Carvès.
— — —	Saint-Denis, rue de la Briche, 41.	—	1.570	20.000	20.050	Charneau.
— — —	Bagnolet, rue de Montreuil, 6.	—	446	6.000	6.050	Bourse.
— 18 —	Epinay, avenue Caquineau, 4.	—	...	1.400	14.000	47.500	Son Dumarais
— — —	— Grande-Rue, 421.	—	...	600	6.000	8.500	—
— — —	— avenue de Paris, 45.	—	20.000	20.400	Aron.
— — —	Montrouge, rue de Bagneux, 402.	—	20.000	20.400	—
— 15 —	Nogent, 46, rue de la Beauté.	—	4.425	50.000	50.050	Benoist.
— 19 —	Saint-Maur, 17, avenue du Bois-Giumier.	—	728 25	...	3.000	5.000	E. Roche.
— — —	Neuilly, avenue du Roule, 74 bis.	—	...	6.700	60.000	96.000	Lefoullon.
— — —	— 74 bis. (H.)	—	20.000	36.000	—
— — —	Nanterre, rue Rigault, 28. (P.)	—	2.488	15.000	31.000	Deveille.
— 20 —	Vitry, rue de la Petite-Fontaine, 3.	—	...	1.500	1.500	1.500	Briquet.
— — —	Clichy, rue Morice, 20.	—	...	14.059	14.500	14.500	Rivière.
— — —	Suresnes, rue de Neuilly, 8 présumé.	—	...	16.334	47.550	47.550	Marais.
— 22 —	Clichy, rue Morice, 24.	—	...	1.720	4.000	4.500	Auzoux.
— — —	Nogent, rue Agnès-Sorel, 34.	—	398	8.000	15.600	Carvès.
— — —	Colombes, rue de Paris, 47.	—	133	500	6.000	Postel Dubois
— — —	Noisy-le-Sec, rue des Noyers.	—	426 13	...	10.000	11.500	Allain.
— — —	— rue Damas, 22.	—	407 91	...	9.000	10.400	—
— — —	— rue des Marets, 45.	—	225 81	...	6.500	6.550	—

IMP. CHAIX.

Reproduction interdite.

Le Directeur-Gérant : AJ. DE GRANDSAGNE